UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Approche psychosocioligique des comportements politiques de la politique de la commune de Nyanza - Lac : Cas des élections législatives de 1993 et celles de 2005

Hamenyimana, Sébatien; Sous la direction de : Pr. Nicolas Hajayandi

2011
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1444

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

APPROCHE PSYCHOSOCIOLOGIQUE DES COMPORTEMENTS POLITIQUES DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE NYANZA-LAC :

Cas des élections législatives de 1993 et celles de 2005

Par

Sébastien HAMENYIMANA

Sous la direction de

Pr. Nicolas HAJAYANDI

Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire : option science politique

Bujumbura, Août 2011

DEDICACE

A notre regretté père ;

A notre regrettée mère ;

A notre cher grand frère KANUMA Léonidas et sa famille ;

A notre sœur CISHAHAYO Léocadie et son fils ;

A notre épouse et mère des enfants GIRUKWAYO M. Claire ;

A notre fils IGIRANEZA J.P. ;

A notre fille MUHIMPUNDU Grâce ;

A tous les amis et connaissances.

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, il serait ingrat de ne pas exprimer nos sentiments de remerciements envers toutes les personnes qui, de près ou de loin ont contribué à sa réalisation.

Nos sincères remerciements s'adressent plus particulièrement au professeur HAJAYANDI Nicolas qui, en dépit de ses multiples obligations, a accepté de diriger ce travail. Sa disponibilité, ses conseils méthodologiques et pratiques, ses remarques pertinentes et sa rigueur scientifique nous ont été d'une grande utilité. Qu'il trouve ici l'expression de notre sincère gratitude pour le dévouement et surtout la compétence dont il a fait preuve tout au long de ce travail.

Nos remerciements s'adressent également aux professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université du Burundi, spécialement ceux du Département d'Histoire qui, durant toute la période de notre formation universitaire, n'ont cessé de nous fournir des connaissances tant scientifiques que morales.

Nous tenons aussi à remercier tous les enseignants du secondaire et du primaire. A la famille Nestor NIYIZOMPA qui nous a apporté un appui indispensable et un soutien indéfectible en toutes circonstances au cours de notre formation. Nous pensons également à MINANI Elias, MINANI Lamec, NZEYIMANA Violette et MISAGO Manoah Joël.

A notre épouse GIRUKWAYO M.Claire pour son soutien matériel et moral, sa patience tout au long de la réalisation de ce travail, qu'elle trouve joie et confort dans son achèvement.

Que tous les étudiants de l'Université du Burundi, plus particulièrement ceux du département d'Histoire trouvent ici l'expression de nos sentiments de gratitude.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.B.P	: Agence Burundaise de Presse
A.V-Intwari	: Alliance des Vaillants
ABASA	: Alliance Burundo- Africaine du Salut
ALIDE	: Alliance Libérale Démocratique
B.R.B.	: Banque de la République du Burundi
B.V.	: Bureau de Vote
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie
COSOME	: Coalition de la Société Civile pour le Monitoring des Elections
éd	: édition
EP	: Ecole Primaire
EUSEBU	: Eglise d'Unité du Saint Esprit au Burundi
FNL	: Front National de Libération
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
FROLINA	: Front pour la Libération Nationale
G.10	: Groupe de 10 partis politiques
G.7	: Groupe de 7 partis Politiques
H	: Hutu
Hab. /Km2	: Habitant par kilomètre carrée
Hon.	: Honorable
Ibidem	: Même auteur, même ouvrage et même page
Idem	: Même auteur, même ouvrage
Indép.	: Indépendant
MRC	: Mouvement de Rassemblement pour la Construction

NADDEBU	: Nouvelle Alliance pour la Démocratie et le Développement au Burundi
op.cit.	: opere citato (ouvrage déjà cité)
P.	: page
PADER	: Parti pour la Démocratie et la Réconciliation
PALIPE	: Parti Libérateur du Peuple MURUNDI
PALIPEHUTU	: Parti pour la Libération du Peuple Hutu
PARENA	: Parti pour le Redressement National
PARIBU	: Parti pour le Renouveau Intégral du Burundi
PL	: Parti Libéral
PML	: Parti des Masses Laborieuses
PMP	: Parti Monarchique Parlementaire pour la Défense de la Démocratie
PP	: Parti du Peuple
PPDRR	: Parti pour la Paix, la Démocratie, Réconciliation et la Reconstruction
PRP	: Parti pour la Réconciliation du Peuple
RADDES	: Ralliement pour la Démocratie et le Développement Economique et Social
RDC	: République Démocratique du Congo
RPB	: Rassemblement du Peuple Burundais
T	: Tutsi
UPRONA	: Unité pour le progrès national

LISTE DES TABLEAUX

T_1. Les effectifs des rapatriés en province Makamba par commune.....29

T_2. Le calendrier des séances d'explication du Code Electoral de 1993.....35

T_3. Résultats des législatives de 1993.....41

T_4. Tableau des sites des déplacés et les effectifs de leurs populations en Commune de Nyanza-lac.....46

T_5. Résultats du référendum du 28 Février 2005 dans la Province Makamba...54

T_6. Résultats des Législatives de 2005.....66

T_7. Tableau de récapitulation des moyens de communication des idéaux politiques80

TABLE DES MATIERES

Dédicace.....i

Remerciements.....ii

Sigles et abréviations.....iii

Liste des tableaux.....v

Table des matières.....vi

INTRODUCTION GENERALE.....1

1. Présentation générale du travail.....1
2. Motivation du choix et intérêt du sujet.....2
3. Problématique de l'étude.....4
4. Hypothèses de recherche et méthodologie de travail.....4
5. Délimitation et Articulation du travail.....6

CHAPITRE I. CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.....7

I .1. DEFINITION DES CONCEPTS.....7

I.1.1. La psychologie.....7

I.1.2. La sociologie politique.....8

I.1.3. Notion de groupe et de sociabilité.....11

I.1.4. La psychosociologie politique.....12

I.1.5. Notions d'élection et de Démocratie.....14

I.1.5.1. Notions d'élections.....14

a. Election.....14

b. Electorat.....15

c. Eligibilité.....16

d. Vote secret et vote public.....17

I.1.5.2. Démocratie et types de démocratie.....17

I.1.6. La campagne électorale.....20

I.1.7. Le constitutionnalisme et le multipartisme.....21

a. Le constitutionnalisme.....21

b. Le multipartisme.....23

I .1.8. Les partis politiques et le pouvoir politique.....25

a. Les partis politiques.....25

b. Le pouvoir politique.....26

CHAPITRE II. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1993 ET CELLES DE 2005.....28

II.1. APERÇU DE LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE DE LA COMMUNE NYANZA-LAC.....28

1.1. Les mouvements de la population en commune de Nyanza-Lac.....28

1.2. La situation politique avant 1993.....29

II.2. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE JUIN 1993.....31

2.1. La mise en place des supports politiques, constitutionnels et législatifs.....31

a. Les supports politiques.....31

b. Les supports constitutionnels.....31

c. Les supports législatifs.....32

d. Le rôle de la commission Electorale Nationale.....34

e. Le calendrier des séances d'explication du Code Electoral.....35

2.2. Les préparatifs des opérations électorales.....35
2.2.1. Etablissement des rôles Electoraux.....36
2.2.2. La campagne électorale et organisation matérielle.....37
a. La campagne électorale des législatives de 1993.....37
b. Organisation matérielle des élections législatives de 1993.....38
II.2.3. Déroulement de scrutin39
2.3.1 Dépouillement et proclamation des résultats40
2.3.2. Les résultats des élections législatives de 199341
2.4. Le comportement de la population après proclamation des résultats.....41
II.3. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2005 EN COMMUNE NYANZA-LAC.....43
II.3.1. L'entre deux élections de 1993 à 2005.....43
a. La situation politique.....43
b. La situation socio-économique.....47
II.3.2.La mise en place des supports politiques, constitutionnels et législatifs.....49
3.2.1. Les supports politiques et législatifs.....49
3.2.2. Les supports constitutionnels.....50
a. Le projet de la constitution de 2005.....50
b. Le code de conduite électorale.....54
II.3.3. Les préparatifs des opérations électorales.....54
3.3.1. Le calendrier électoral.....54
3.3.2. Etablissement des rôles électoraux.....55
3.3.3. La campagne des législatives et organisation matérielle.....56
a. La campagne électorale des législatives.....56
b. Organisation matérielle du scrutin.....59
3.4. Les attributions des agents électoraux.....60
3.5. Autres acteurs électoraux.....60
3.6. Les documents et les matériels du bureau de vote.....61

3.7. Le contexte général.....61
3.8. Le déroulement du scrutin.....62
3.8.1. Dépouillement et proclamation des résultats du scrutin.....64
a. Dépouillement.....64
b. Les résultats des élections législatives de 2005.....66
3.9. Le comportement de la population après proclamation des résultats.....67

CHAPITRE III. APPROCHE COMPAREE DES DEUX ELECTIONS.....69
III.1. ORGANISATION ELECTORALE.....69
1.1. Les supports politiques et constitutionnels.....70
1.2. Dépouillement et proclamation des Résultats.....71
1.3. Le type de vote.....71
III. 2. IMPACT DES RESULTATS ELEC TORAUX.....72
III.3. LES EFFETS PSYCHOSOCIOLOGIQUES DES DEUX ELECTIONS.....73
3.1. Les effets du contexte sociopolitique sur l'électorat.....73
a. Le contexte sociopolitique.....73
b. Les effets du contexte électoral.....74
3.2. Les effets de la campagne électorale.....77
3.3. Les effets limités de la campagne électorale.....78
3.4. Les effets des relations interpersonnelles.....78
3.5. La part des enjeux électoraux.....79
III.4. LES PERSPECTIVES ELECTORALES.....81
CONCLUSION GENERALE.....84
BIBLIOGRAPHIE.....87
ANNEXE.....90

INTRODUCTION GENERALE

1. Présentation générale du travail

L'étude que nous nous proposons de mener porte sur l'analyse psychosociologique des comportements politiques des électeurs en période électorale. L'étude est appliquée sur la population de la commune de Nyanza-lac en province de Makamba.

D'aucuns n'ignorent que depuis la mise en place de la constitution du 13 mars 1992, le Burundi a retrouvé le système politique basé sur le multipartisme. Trois cas d'élections sont déjà organisés ; celles de 1993, 2005 et de 2010.

Des études et des analyses surtout comparatives et narratives des élections tant législatives que présidentielles ont déjà été faites. Néanmoins dans ces travaux, très peu traitent du comportement des populations en période électorale.

Notre travail est centré sur le processus d'adhésion à un parti politique et le phénomène de transhumance politique qui oriente le choix d'un électeur. Avec le retour du multipartisme, le Burundi connaît un foisonnement des partis politiques. Déjà en 1993, 23 partis politiques étaient déjà agréés par le Ministère de l'Intérieur ayant l'agrément des partis politiques dans ses attributions. En 2005, le Burundi connaît dix partis politiques de plus, c'est-à-dire 33 partis politiques agréés.

Dans la seule commune de Nyanza-lac, les partis comme UPRONA, FRODEBU, PRP, PP, PL, RPB étaient en compétition pour les législatives de juin 1993 et les partis politiques comme UPRONA, FRODEBU, CNDD-FDD, CNDD, PALIBU , PARENA, FNL ICANZO, KAZE FDD, SANGWE-PADER, ABASA, A.V-INTWARI, FROLINA,MRC-RURENZANGEMERO, ALIDE, PALIPE-AGAKIZA et PPDRR étaient en compétition pour les législatives de juillet 2005.

2. Motivation du choix et intérêt du sujet

Le choix de notre zone d'étude est motivé par les facteurs à la fois historiques et politico-économiques voire socioculturels. La commune de Nyanza-lac est située au Sud du Burundi. Elle est frontalière avec la RDC à l'Ouest via le Lac Tanganyika, au Sud par la République Unie de Tanzanie, à l'Est par la commune de Mabanda, au Nord par la commune de Vugizo et au Nord-est par la commune de Rumonge. Sa superficie est de 384,98 kilomètres carrée. Elle est subdivisée en cinq zones administratives que sont Kabonga, Kazirabageni, Mukungu, Muyange et Nyanza-lac. Elle comprend 26 collines de recensement.

Sur le plan historique, avant l'indépendance, notre zone d'étude était peuplée à majorité par les natifs, les étrangers comprenaient essentiellement les Congolais et des Tanzaniens. Monsieur Shabani NIZIGIYE l'a confirmé à NSHEMEZIMANA Ernest en ces termes :

> *« abantu baba ngaha ku ntwaro y'ababirigi bamwe bari abakongo nk'ababembe, abafurero hamwe n'abatanzaniya. Nk'ubwoko bw'abaha, hamwe rero n'abarundi »*[1].
>
> (Les gens qui vivaient sous l'administration belge étaient des Congolais comme les babembe et les bafurero, les Tanzaniens comme ces Baha ainsi que les burundais).

La commune de Nyanza-lac a été une zone d'asile des populations des pays limitrophes du Burundi à savoir les Congolais et les Rwandais depuis les années soixante. Dès les années quatre-vingt, elle est une zone de migration interne et externe de la population quittant les régions surpeuplées du pays comme Kayanza et Gitega, ce qui fait qu'elle est aujourd'hui habitée par une

[1] NSHEMEZIMANA (E), Situation sociolinguistique de la commune Nyanza- lac, U.B, 2006, P.9.

population de diverses provenances. Nous en distinguons les Bakurira, les Baragane, les Babo mais également les étrangers comme les Congolais composés des Babembe et Bafurero.

Quand aux gens d'origine asiatique qui sont aujourd'hui, très peu nombreux, ils sont arrivés à Nyanza-lac en passant par la Tanzanie. Parmi les burundais venus d'autres régions du pays, certains sont séduits par des richesses du milieu, notamment les plantations des palmeraies et la pêche dans le lac.

D'autres provenaient des régions où l'exiguïté et l'infertilité des terres causaient des disettes saisonnières . Ces derniers repoussent même aujourd'hui les habitants de ces régions vers les terres fertiles dont celles de la commune de Nyanza-lac. Un grand nombre de ces immigrants nationaux est venu après la crise politico-éthnique de 1972 .

Sur le plan politico-économique, notre zone d'étude a été la cible des événements malheureux des années 1972 et 1993. La Commune de Nyanza-lac a elle seule hébergé trois camps de rassemblement des ex-combattants des mouvements rebelles ; ceux du CNDD-FDD, du FROLINA et de KAZE-FDD respectivement en zone Kabonga, Muyange et Kazirabageni.
Ce qui attire notre attention, c'est l'impact de ces événements sur les comportements politiques des électeurs.

C'est ainsi que nous nous proposons de mener une étude qui s'intitule : **Approche psychosociologique des comportements politiques de la population de la commune de Nyanza-lac : cas des élections législatives de 1993 et celles de 2005.** Ce travail une fois achevé pourra servir de base de documentation aux chercheurs ultérieurs en science politique.

3. **Problématique de l'étude**

Les élections législatives de juin 1993 et celles de juillet 2005 se sont déroulées dans des conditions sociopolitiques très différentes, mais à travers un système politique du multipartisme. Cependant, le comportement politique de la population de la commune de Nyanza-lac attire une attention particulière : ces quelques interrogations sous-tendent la problématique de notre étude.

- Qu'est ce qui fait que l'électorat de Nyanza-lac reste attaché au parti politique FRODEBU en 1993 et en 2005 ?
- Qu'est ce qui fait que le parti CNDD-FDD (parti vainqueur des législatives de 2005) n'a pas gagné l'électorat de Nyanza-lac ?
- Quelles sont les stratégies électorales utilisées par le FRODEBU pour fidéliser l'électorat de Nyanza-lac ?
- Pourquoi les événements politiques survenus entre les deux élections n'ont pas pu changé le choix électoral?

Les réponses à toutes ces interrogations nous permettront de comprendre le comportement des électeurs de ladite zone et éclaireront d'autres chercheurs.

4. Hypothèses de recherche

Selon Claude JAVEAU,

> « *les Hypothèses peuvent être posées a priori ou à l'issue d'une pré - enquête* »[2]

En formulant nos hypothèses, nous nous sommes référé à des réalités observables sur terrain. Comme hypothèse générale, nous posons que le

[2] Javeau,(C)., L'enquête par questionnaire, manuel à l'usage du praticien, Paris, Edition de l'Université de Bruxelles, 1978, P.20

comportement ou le choix de l'électeur dans une zone donnée dépend généralement de la situation ou des mutations sociopolitiques déjà enregistrées. Et comme hypothèses spécifiques, nous posons que le comportement politique de la population de Nyanza-lac s'explique par :

- le fait que la population de Nyanza-lac est de diverses provenances,
- l'influence des relations interpersonnelles selon que les acteurs politiques sont natifs ou pas,
- l'impact du contexte électoral qui ne manque pas des effets que l'électorat rapporte sur le vote,
- la campagne électorale qui facilite l'électorat à se déterminer.

Ces hypothèses sont le reflet de la théorie psychosociologique de comportements politiques.

Selon cette dernière, le comportement de l'électeur dépend du déterminisme social, de l'effet limité de la campagne électorale et du rôle des relations interpersonnelles, de l'appartenance partisane, du contexte électoral et de l'importance des enjeux. De plus, ces hypothèses seront confirmées, infirmées ou nuancées par l'analyse des données recueillies auprès de nos informateurs. Pour faire aboutir cette recherche, deux techniques de recherche ont été utilisées.

La première étant la technique herméneutique portant sur l'exploitation et l'interprétation des documents écrits : les ouvrages généraux, les rapports des élections du 29 juin 1993 et celles du 4 juillet 2005, la constitution du Burundi de mars 1992 et celle de février 2005, les mémoires et les listes bloquées des partis politiques en compétition et les journaux nationaux.

La seconde est l'enquête sur terrain à l'aide d'un guide d'entretien pré écrit. Nous aurons à enquêter sur les leaders des partis politiques, les chefs de confessions religieuses, les acteurs politiques inscrits sur les listes bloquées de notre zone d'étude. De toutes ces catégories nous nous sommes particulièrement

intéressé aux personnes ayant participé dans les deux élections en qualité d'électeur.

5. La délimitation et articulation du travail

Notre travail est délimité dans le temps et dans l'espace. L'approche que nous nous proposons de développer s'est faite dans les limites géographiques de la commune de Nyanza-lac et porte sur la période de 1992 à 2005.

L'année 1992 car les élections de juin 1993 sont régies par les textes constitutionnels de mars 1992. La période d'entre les deux élections nous a intéressé car elle a été caractérisée par des mutations sociopolitiques et économiques qui ne peuvent pas manquer d'effets sur les comportements politiques de la population de notre zone d'étude. La limite supérieure est de Juillet 2005, le mois des élections législatives de 2005.

Le travail s'articule sur trois chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'approche théorique en vue de mieux rassembler les outils nécessaires à la compréhension de notre objet de recherche. Nous avons essayé de définir la psychosociologie des comportements politiques, la théorie sur laquelle se fonde notre sujet d'étude, ainsi que d'autres concepts qui s'y rapportent à savoir, le constitutionnalisme, les élections, la sociologie politique, les partis politiques, et la notion de pouvoir politique. Cela en confrontant les points de vue des différents auteurs qui se sont intéressés à ce sujet.

Le deuxième chapitre traite à fond du sujet de recherche. C'est-à-dire le comportement des populations de notre zone d'étude. La présentation des données électorales de ces deux élections et leurs résultats, nous a permis d'aborder le troisième chapitre réservé à l'approche comparée des résultats. C'est aussi dans ce dernier que nous donnons notre point de vue sur le comportement des électeurs et des élus. Enfin, notre travail s'achève par une conclusion générale.

CHAPITRE I. CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

I.1. DEFINITION DES CONCEPTS

Dans tout travail de recherche, la définition des concepts est un préalable incontournable.

A ce sujet, PUREN C. précise :

> « *aussi tout auteur d'une étude de quelque ampleur, se voit-il contraint de commencer par définir d'emblée, et d'une manière définitive personnelle, un certain nombre de termes-clés* »[3],

Nous nous limiterons aux concepts que nous jugeons fondamentaux pour notre étude. Toutefois, d'autres concepts se développent et se précisent au travers ces derniers.

I.1.1. La psychologie

D'abord, la psychologie est comprise comme l'étude des comportements des individus dans une société. Selon Olivier Cotinaud :

« la psychologie étudie l'influence des conditions sociales sur le comportement psychosociologique. Elle concerne des relations entre les individus et par conséquent, les processus d'influence de domination, de dépendance »[4].

Deux idées, se dégagent de cette définition, selon la première, le comportement de l'individu résulte de l'influence des conditions sociales, la seconde idée révèle que la psychologie s'intéresse aux relations entre les individus. Pour ce, il importe de confronter les deux aspects de la psychologie

[2] PUREN (C), Histoire des Méthodologies de l'Enseignement des Langues, Paris, clé internationales, 1988, p.17

[4] COTINAUD (O), Groupe et analyse institutionnelle, Centurion, France, 1976, p.1

qui se fonde sur l'étude des comportements des individus, des groupes avec l'étude de la société qui est l'objet de la sociologie.

I.1.2.La sociologie politique

Comme l'individu est étudié par les psychologues au sein d'une société, la science qui étudie la société est appelée pour la première fois la sociologie par Auguste COMTE. Cité par SCHWARTZENBERG (R.G):

> *« la sociologie désigne la science de la société, l'étude scientifique des phénomènes sociaux ».*[5]

Au sens large du terme, nous devons la conception de son objet, de sa méthode et de ses lois à trois grands précurseurs qui créent véritablement la sociologie politique ou la science politique. Il s'agit, à savoir Aristote, Machiavel et Montesquieu.

Pour Aristote cité par SCHWARTZENBERG (R.G)

> *« l'étude du comportement politique (political behaviour) marque l'application de l'approche behavioriste aux phénomènes politiques. Il s'agit de poser les problèmes politiques en termes de comportement observé et observable »*[6].

Ainsi, selon Aristote la sociologie politique est la science qui étudie les phénomènes politiques à l'intérieur d'une société selon une méthode d'observation. Ce qui rend la science politique plus scientifique comme le confirme H.D. LASS WELL in sociologie politique.

> *«l'étude de la politique constitue une véritable science : elle requiert l'utilisation des techniques rigoureuses au plan*

[5] SCHWARTZENBERG (R.G), Sociologie politique, éléments de science politique, éd. Montchrestien, 1971, p.1.

[6] SCHWARTZENBERG (R.G.) op.cit p.14.

méthodologique, il promeut notamment, l'analyse de contenu (...) spécialement en matière de propagande ».[7]

De ce qui précède, nous comprenons que la sociologie politique s'intéresse aux comportements politiques dont la propagande est l'un des aspects. Elle s'applique aussi aux études en matière de vote, de participation électorale et d'opinion publique. D'où l'ampleur des recherches sur les partis politiques, les groupes d'intérêts et les processus de prise de décision. Egalement l'appartenance à un parti ou encore l'inscription sur une liste électorale est un autre aspect auquel s'intéresse la science politique. Selon Marc Jayat,

« la Sociologie politique se propose de donner une explication sociale des différentes formes et de degré de participation politique. (...)Parmi les différentes dimensions de la participation politique, le vote a été l'objet d'une attention toute particulière».[8]

La Sociologie politique apparaît comme une science sociale qui englobe toute une série de sciences. En ce qui nous concerne, la sociologie électorale paraît la plus intéressante. Elle est définie comme une science qui s'attache à expliquer le comportement de l'homme en tant qu'électeur. Dans ce sens, nous comprenons que la sociologie électorale n'est applicable dans le pays où la pratique des élections est possible, dans les sociétés où les individus participent au pouvoir en tant qu'électeurs. C'est-à-dire dans les régimes politiques autres que les régimes autocratiques. Selon les auteurs américains cités dans l'encyclopédie de la sociologie,

[7] SCHWARTZENBERG (R.G.) op.cit p.15.
[8] JAYAT (M), Introduction à la sociologie ; Ed. Hachette Supérieure, 2000, p.70.

« les choix que fait l'homme occidental moderne à intervalles de quelques années dans l'arène politique sont similaires à ceux qu'il fait chaque jour en tant que consommateur de biens et services ».[9]

A partir de la sociologie électorale, nous cherchons à saisir, à comprendre et à expliquer comment l'individu se comporte vis- à- vis du pouvoir afin d'expliquer le comportement des électeurs. Nous distinguerons la sociologie électorale française et les travaux d'inspiration anglo-saxonne. La première découle en grande partie des travaux d'André Siegfried. Cité par GURVITCH G.,

« d'expliquer les caractéristiques de la répartition des votes par les conditions démographiques, économiques, sociales, religieuses où se trouvent les électeurs des diverses circonscriptions ».[10]

Les travaux d'inspiration anglo-saxonne diffèrent de la sociologie française par la technique de panel qui procède par des interviews répétées sur des ensembles plus vastes. En effet la technique de panel permet de se rendre compte d'une manière dynamique la naissance d'une décision de vote. Les intentions de vote peuvent varier au cours d'une campagne électorale. C'est à partir de ces travaux que la sociologie électorale essaie de comprendre et d'expliquer la prise de décision par les électeurs.

Pour les premiers, les facteurs déterminant le vote sont l'influence de la propriété, du mode de peuplement, de la religion et du type d'exploitation agricole.

Pour les seconds, la prise de décision par les électeurs change en fonction de la campagne électorale et de son contexte.

[9] AKOUN (A), et al, Encyclopédie de la sociologie, Paris, Larousse, 1975, p.265.

[10] Cité d'après Goguel (F.), la sociologie électorale, in GURVITCH (G.) , *Traité de sociologie,* T_{II}, Paris, PUF, 1968, p.26.

L'idée des ensembles que la technique du panel introduit, nous amène à chercher et à comprendre le rôle des groupes d'individus dans la société étudiée par la sociologie car l'homme ou l'électeur est d'abord membre d'un groupe et la société est l'ensemble des groupes.

I.1.3. Notion de groupe et de sociabilité

L'adjectif *« sociable »* apparu dès 1522 désigne selon Robert cité par Boudon R. soit le fait d'être :

> *« Capable de vivre en association permanente avec ses semblables, soit qui est capable des relations humaines aimables, recherche de la compagnie, le commerce avec ses semblables ».*[11]

Selon GURVITCH cité par Boudon R.

> *« La sociabilité désigne le principe des relations entre personnes et la capacité à nouer des liens sociaux, elle recouvre la formation des groupes ».*[12]

Ainsi donc, la sociabilité des électeurs en général et des élus ou candidats en particulier au sein d'une société oriente la décision électorale. Plus l'élu ou le candidat est sociable, plus il aura plus de chances d'être élu dans sa circonscription. Donc, plus il aura des relations humaines aimables dans son groupe ou dans sa société.

En outre, les acteurs politiques agissent à travers les groupes ; d'où la nécessité de définir le concept de groupe qui est pour Raymond

[11] Groupe de Sociabilité in BOUDON (R.), (S. Dir de) *Traité de Sociologie*, Paris, PUF, 1992, p. 57.
[12] *Ibidem*

Boudon des *« unités d'activités »*.[13] C'est donc la capacité humaine à fonder des groupes, à créer des réseaux qui facilitent les unités d'activités à faire circuler les informations qui expriment leurs intérêts, leurs goûts, leurs passions et leurs opinions.

En effet, plus les réseaux sont multiples, plus les informations en faveur ou au détriment d'un acteur sont importantes.

Le mot réseau est ici défini dans le traite de sociologie par Boudon R.

> *« l'ensemble des liens établis entre des personnes et non, comme, l'usage s'en est imposé ».*[14]

Pour cet auteur, le marché politique est comparable au marché économique,

> *« Sur un marché économique, on échange des biens et services tandis que sur le marché politique on échange des votes et des lois ».*[15]

En ce qui concerne notre travail, le marché politique se tient pendant les processus électoraux et n'est possible que dans les pays démocratiques ou pendant les propagandes, les acteurs politiques vont à la recherche des voix électoraux et les électeurs en vendent.

Néanmoins, il nous faut comprendre comment les préférences des électeurs se forment en eux pour qu'un seul acteur gagne la majorité ; d'où le recours à l'approche psychosociologique.

I.1.4. La psychosociologie politique

Les théories psychosociologiques constituent l'un des principaux apports de la psychologie, de la psychanalyse et de la sociologie à la science politique. Ces théories ont permis de comprendre deux grands

[13] BOUDON (R.), (S. Dir de), op. cit p.69.
[14] *Ibidem*
[15] *Ibidem*

phénomènes de la vie politique à savoir : les comportements politiques électoraux et les mouvements de masse.

Ainsi, la psychosociologie s'intéresse aux comportements électoraux en vue d'expliquer le choix d'un électeur. Les auteurs de l'école de Michigan et de Columbia en témoignent ;

Selon les premiers, le comportement électoral est analysé comme la résultante d'un champ de force psychologique. Ils insistent sur le rôle joué par les préférences partisanes dans les choix électoraux. Pour eux, le comportement électoral d'un électeur dépend de l'importance de l'appartenance partisane, du poids du contexte électoral et de l'importance des enjeux et la personnalité des candidats. Selon les seconds, le comportement de l'électeur dépend du déterminisme social, de l'effet limité de la campagne et le rôle des relations interpersonnelles.[16]

Ainsi nous constatons que le comportement de l'électeur s'explique par plusieurs facteurs. Sa décision peut être influencée par l'appartenance partisane, son contexte électoral, l'importance des enjeux, il peut élire comme sa famille, son église, sa religion ou attend la campagne afin de se décider, ou encore il peut se comporter comme ses amis, ses compagnons. D'où l'influence des relations interpersonnelles.

Puisque le comportement politique est aussi étudié au cours des élections, il convient de définir les concepts en rapport avec les élections dans les régimes démocratiques et le concept de démocratie lui-même.

[16] Cours de Théories et Systèmes Politiques, Histoire 1ère Licence Science Politique, Université du Burundi

I.1.5. Notions d'élection et de démocratie

I.1.5.1. Notions d'élections

a. Election.

Le mot « élection » désigne une institution politique ayant pour objectif la désignation des gouvernants par des moyens démocratiques. C'est un procédé technique utilisé dans le choix des représentants en régime démocratique par opposition à l'hérédité, à la cooptation, où la conquête violente (coup d'Etat) qui sont des moyens autocratiques[17].

Partant de cette définition, nous constatons que l'élection est un moment fort dans la vie politique d'une nation. Le peuple devient la source légitime du pouvoir comme l'écrit Duverger (M) :

> *« En choisissant lui même ses dirigeants par la voie électorale, le peuple échappe à certaines pratiques comme l'hérédité qui est une forme selon laquelle le pouvoir s'acquiert par héritage »*[18]

De plus, l'élection est un choix qui se fait par vote. Et le vote est un acte par lequel les personnes expriment leur opinion sur un candidat ou sur une question qui leur est soumise. Le mot « élection » est dérivé du mot latin « electio » qui tire lui-même son origine du verbe « elegere » et signifie, choisir, élire[19].

Nous entendons par là qu'il s'agit du choix par vote des représentants, par le biais desquels le peuple participe au pouvoir politique.

[17] NDICUNGUYE (D.), Etude comparative des élections législatives de 1965 et celles de 1982, U.B. 1994, p.17.

[18] DUVERGER (M.), Institutions politiques et droit constitutionnel, Paris, PUF, 1993, p. 95.

[19] NIRIKANA (R.), Analyse comparative des élections législatives de 1965 et celles de1993 ,U.B 2004. p. 23.

Cependant, l'élection ne peut s'exercer que dans un Etat souverain et démocratique. Mais alors que peut-on entendre par la souveraineté ?

Dire que le peuple est souverain signifie qu'il est en droit de se prononcer sur des questions tant politiques, économiques et sociales,etc. y compris la question d'élire et de mettre en place ses représentants sans imposition d'une autre puissance. Selon GUCHET, (Y),

> *« la notion de souveraineté désigne le caractère d'une puissance qui ne relève d'aucune autre il n'en admet aucune autre »*[20]

Sous l'angle du droit international, la souveraineté est considérée comme un attribut n'appartenant qu'à un véritable Etat. Les Etats membres d'une fédération étant exclus. Elle consiste à affirmer que l'Etat est affranchi de toute sorte de subordination. D'après HAURION, (A) et GIQUEL, (J)[21].

Ainsi les élections ne sont pas possibles lorsque le peuple n'est pas souverain. Mais également le pays doit être régi démocratiquement car ces élections est l'un des aspects de la démocratie. D'où la nécessité de définir les concepts en rapport avec les élections et les notions de démocratie.

b. Electorat

L'électorat désigne à la fois le droit d'exercer le vote et aussi l'ensemble des électeurs. D'une manière générale, sont des électeurs dans les conditions définies par la loi, tous les nationaux majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques. Selon la théorie électorale, le droit de vote signifie aussi « le suffrage ». il en découle que le suffrage universel selon

[20] GUCHET (J), Eléments de droit constitutionnel, Paris, Albatros, 1981, p.6.
[21] HAURION (A) et Giquel (J), Droit Constitutionnel et Institutions politiques, Paris, Montchrestien, 1980, p.132.

la même théorie est le droit de vote reconnu à tout le monde. Cependant, selon Burdeau G.,

> *« dire que le suffrage est universel n'implique pas que tout le monde peut être électeur, cela signifie que nul n'est exclu, pour des raisons de fortune, de conditions sociales, de race ou d'hérédité. »*[22]

De ce qui précède, nous retenons que l'électorat est l'ensemble de tous citoyens en droits civils et politiques sans distinction de conditions sociales et frontières politiques.

Mais, les conditions d'incapacité sont surtout l'aliénation mentale, l'hospitalisation pour cause de maladie, la détention pour avoir commis de délits. Dans cette état de chose, certains électeurs se retrouvent refuser le droit de vote[23].

c. Eligibilité

De même que l'électorat, l'éligibilité est un droit pour une personne d'être élue, de se porter candidat. En principe, tout électeur est éligible.

Néanmoins, l'éligibilité peut exiger des critères supplémentaires définies par la loi, notamment l'âge, ou le fait de n'avoir été condamné pour un délit quel qu'il soit.

L'inéligibilité définit le fait de perdre la capacité d'exercer ses droits civils et politiques. Ainsi, l'inéligibilité est l'état d'une personne qui ne peut pas être candidat aux élections.

Dans le même ordre d'idée, il nous convient de distinguer le vote secret du vote public.

[22] BURDEAU (G), Droit Constitutionnel et Institutions Politiques, Paris, LGDJ, 1980, p.467.
[23] NIRIKANA (R.) op.cit, p.23.

d. Vote secret et vote public

Pour préserver la liberté de l'électeur, il importe que le vote soit secret. La nécessité évidente du vote secret pour la construction d'une démocratie sincère et réelle, n'a été comprise que très récemment car cette notion de démocratie est elle même une réalité récente.
Pour Montesquieu, le vote devrait être public. C'était pour lui une loi fondamentale de la démocratie, car les électeurs éclairés pouvant ainsi donner leurs lumières aux moins instruits comme l'écrit CADART J .[24]

Le vote public présente des inconvénients qui conduisent à des résultats très inquiétants car le salarié risque de voter comme son patron, le locataire comme son propriétaire. De plus, il permet d'autres moyens de pression comme la corruption ou l'intimidation.

> *« il détruit donc la liberté de l'électeur et nie la démocratie au profit de quelques oligarchies.»*[25]

Mais alors, au cours du processus électoral pour le vote secret, l'électorat est éclairé par une campagne de propagande.

I.1.5.2. Démocratie et types de démocratie

Le mot démocratie est une notion encore mal comprise et mal employée par beaucoup de gens. United states information Agency la définit comme,

> *« le gouvernement du peuple par le peuple, la souveraineté y est investie dans le peuple et exercée directement par lui ou*

[24] CADART (J.), op.cit., p. 221.
[25] NDICUNGUJE, (D.), op. cit., p. 21.

par ses représentants désignés au cours des élections libres»[26].

Selon Abraham Lincoln la démocratie est,

« *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* »[27].

Et pour THUCYDIDE,

« ... *du fait que l'Etat, chez nous est administré dans l'intérêt de la masse et nom d'une minorité, notre régime est appelé démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par les lois. Mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite* »[28].

Les deux premières conceptions de la démocratie mettent en avant la souveraineté et la participation du peuple dans les affaires publiques.

Thucydide, quant à lui définit la démocratie à partir des pratiques telles que l'égalité de tous devant la loi, l'Etat au service de la masse et la mise en avant du mérite personnel.

Michel Moure définit la démocratie par rapport aux autres régimes politiques. Pour lui, la démocratie est,

« *Régime politique dans lequel le peuple se gouverne lui même, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants. La démocratie s'oppose ainsi à la monarchie(...) et aux gouvernements aristocratiques(...), mais elle peut fréquemment revêtir la forme d'une dictature dans laquelle un homme ou un parti se donne comme le représentant de la souveraineté populaire* ».[29]

[26] NIRIKANA (R.), op.cit, p.5.
[27] *Ibidem*
[28] THUCYDIDE cité in « cours d'historiographie » Histoire, 2ème candidature Université du Burundi.
[29] MOURE (M.), Dictionnaire Encyclopédique d'Histoire, Bordas, Paris, 1978, p.1334.

En effet, la démocratie devient un régime politique autre que la monarchie souvent héréditaire, aristocratique. C'est un régime dans lequel le peuple est souverain, participe dans la gestion des affaires de la nation, met en place ses représentants (dirigeants) par le biais des élections libres, lesquels mettent en avant les pratiques démocratiques à savoir, l'égalité devant la loi ; ces derniers étant au service de son électorat et chacun reçoit selon son mérite.

Il est néanmoins à noter que les démocraties peuvent être réparties en deux catégories de base : la démocratie directe et la démocratie représentative

Dans la première, tous les citoyens sans l'intermédiaire des représentants élus ou désignés peuvent participer à la prise des décisions publiques. Dans la seconde, les citoyens élisent des représentants chargés de prendre des décisions politiques, d'élaborer des lois et d'administrer des programmes pour le bien commun.

Au nom du peuple, les représentants peuvent délibérer sur les questions complexes, de caractère public de façon systématique et réfléchie[30].

Les deux types de démocratie diffèrent par la voie de prise des décisions publiques ; dans le premier, tous les citoyens sont appelés à participer dans la prise d'une décision ou dans le vote d'une loi engageant une nation. Cependant, dans le second, les décisions sont prises par les représentants élus par les citoyens. Sous le second aspect, le peuple est alors selon Montesquieu cité par NIRIKANA R.,

> *« admirable pour choisir ceux à qu'il doit confier quelque partie de son autorité »*[31]

Burdeau Georges appuie cette idée en ces termes :

[30] NIRIKANA (R.), op. cit, p.5.

[31] MONTESQUIEU (H), cité par NIRIKANA (R.), op.cit., p.8.

« ceux-ci sont des hommes politiques que leur sagesse, leur culture et leur expérience désignent pour traiter les affaires politiques »[32]

Cependant, il existe un troisième type de démocratie intermédiaire. C'est la démocratie semi directe et semi représentative. Toutes les deux reposent sur la collaboration du peuple et ses représentants ; et ont en commun le fait de se situer entre la démocratie directe irréalisable et la démocratie représentative mystificatrice de la vraie démocratie. Ainsi, Cadart (J), précise,

> *«qu'il ressort que l'on demande au peuple de voter non seulement, pour élire mais aussi pour répondre aux questions par des décisions souveraines sans être obligé de se réunir en un même lieu. »*[33]

Le régime de démocratie repose sur la pratique d'élection qui exige la tenue d'une campagne électorale.

I.1.6. La campagne politique électorale.

Selon le code électoral du Burundi de 2005, la campagne électorale est définie comme,

> *« l'ensemble des opérations de propagande précédant une élection ou un référendum et visant à mener les électeurs à soutenir les candidats en compétition ou à se prononcer sur une question qui leur est soumise par voie de consultation »*[34].

[32] BURDEAU (G), op. cit, p.132.
[33] CADART (J), op. cit, p.167.
[34] Code électoral 2005.art.25 et 26.

Ainsi, nous comprenons que la campagne électorale permet aux candidats de présenter leurs programmes ou projet de société à l'ensemble de l'électorat.

La campagne ou la propagande électorale en d'autres termes se fait par discours, messages lus ou proclamés publiquement, affiches, distributions des circulaires, réunions et conférence de presse, etc. ou par tout autre signe ou symbole distinctif du parti ou du candidat en compétition. Cependant, la campagne se fait dans un ordre et horaire déterminé par la loi.

En effet, sans la constitution la démocratie n'a pas de place et sans la démocratie la constitution n'a pas de place. D'où la nécessité de définir les notions de constitutionnalisme et de multipartisme.

I.1.7. Le constitutionnalisme et le multipartisme

a. Le constitutionnalisme

La théorie constitutionnaliste est fondée sur le postulat que la vie politique est organisée et même structurée par les institutions prévues par la loi fondamentale. Ainsi, selon Maurice Duverger, la constitution est,

« La seule loi fondamentale de la république »[35].

Dans le même ordre d'idée, l'Etat est considéré par Maurice Duverger comme étant une personne morale qui ne peut pas par conséquent exister comme telle qu'en vertu d'un statut. Donc, le statut de l'Etat est sa constitution sauf lorsque le pouvoir s'incarne entièrement dans un homme.[36]

Selon cet auteur, même les monarchies dites « absolues » dans la mesure où il existe un certain nombre de règles que le monarque lui

[35] DUVERGER (M.), Constitutions et document politiques, PUF, 1981, p.160.
[36] *Ibidem*

même ne peut modifier possèdent une constitution. Il n'existe pas de constitution que lorsque aucune règle n'est supérieure à la volonté du roi. Selon Bernard Chantebout, lorsque la situation politique est la précédente ; c'est-à-dire celle décrit chez Maurice Duverger,

> *« il n'y a pas non plus d'Etat au sens juridique du terme, le pouvoir politique appartenant à un homme et non à une institution »*[37]

Il part de l'idéologie révolutionnaire selon laquelle la constitution « n' est pas seulement le statut de l'Etat, elle est aussi la charte qui limite le pouvoir au sein de l'Etat et le pouvoir de l'Etat au sein de la société »[38] C'est ce second aspect de la constitution qui traduit la disposition de l'article 16 de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 cité par CHANTEBOUT B. selon laquelle,

> *« toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution »*[39]

A partir de ce qui précède on peut comprendre que la constitution est un document politique et juridique qui sert de base, de fondation d'un Etat sans lequel l'Etat n'est plus juridiquement. Par ailleurs, la constitution est là lorsqu'elle garantit les droits de l'homme, la séparation des pouvoirs et limite le pouvoir de l'Etat au sein de la société dirigée. La théorie constitutionnaliste insiste sur les structures établies par la constitution.

Cependant, la constitution n'a pas de place dans les régimes autocratiques absolutistes car le pouvoir est aux mains des personnes et non des institutions. C'est donc la constitution qui définit le fonctionnement des

[37] *Ibidem*
[38] CHANTEBOUT (B.), Droit constitutionnel et science politique, Armand colin, 1983, p.24..
[39] CHANTEBOUT (B.), op .cit p.25.

acteurs politiques, des institutions voire des partis politiques en général. Ainsi, sans la constitution le multipartisme est impossible.

b. Le multipartisme

La constitution du Burundi admet le pluralisme politique. Celle de 2005 reconnaît le multipartisme dans ses articles 75 et 76.

> *« Le multipartisme est reconnu en république de Burundi ; les partis politiques peuvent se constituer librement conformément à la loi »*[40].

Etymologiquement, le multipartisme signifie plusieurs partis. Il caractérise un Etat où plus de deux partis politiques ont une organisation et une influence suffisante pour que le fonctionnement des institutions en soit affectée. Selon Burdeau G.,

> *« les rapports qu'ils entretiennent entre eux, de telle sorte que la diversité des combinaisons possibles donne au multipartisme un visage différent dans chaque pays. »*[41]

D. Easton voit en multipartisme, un système ou chaque parti se contente souvent de transmettre telles quelles les exigences exprimées par sa clientèle propre »[42].

En revanche, selon Almond et Powell,

> *« s'il existe un grand nombre de petits partis, chacun campera sur une position exiguë et exprimera simplement les exigences d'une subculture ou d'une clientèle limitée (...)*

[40] Constitution de la république du Burundi du 18 mars 2005, art75 et 76.p.18.
[41] BURDEAU (G), Traité de sciences politiques, T_{III}, *La dynamique politique*, Paris, LGDG, Mai 1982, p. 554.
[42] SCHWARTZENBERG (R.G), op.cit, p.554.

chaque parti tend à devenir le porte- parole d'une catégorie particulière »[43].

Nous retenons que le multipartisme est une modalité de fonctionnement et d'organisation des institutions politiques. Il est aussi la voix de la masse divisée et partagée en partis politiques. Cependant tout diffère d'une nation à une autre.

Le multipartisme peut être à l'origine des dysfonctionnements des institutions parlementaires ; la liberté de l'électeur est confus dans les projets lui soumis par les partis politiques ou les candidats en compétition parmi lesquels, il est appelé à choisir. Selon R.G. SCHWARTZENBERG :

« le multipartisme convient mal à l'agrégation des intérêts, la médiatisation des choix formellement, l'électeur a le choix entre une multitude de programme .Il ajoute même que cette liberté de choix est, en fait illusoire, l'électeur ne décide pas directement de son destin, n'arrête pas lui-même les grandes décisions nationales. Il s'en remet à des médiateurs, les députés qui décideront ensuite à sa place, en fonction des coalitions et des compromis rendus possibles par les résultats électoraux»[44].

C'est cette situation où l'électeur ne décide pas, mais où les députés décident à sa place, qui renvoie au multipartisme dit intégral. Ce dernier implique l'absence d'une majorité parlementaire stable et cohérente, capable de soutenir fidèlement et durablement le gouvernement formé de pièces et de morceaux, les majorités parlementaires se nouent et se dénouent, investissant et renversant des cabinets éphémères. Ces effets néfastes peuvent être évités ou atténués, selon R.G Schwartzenberg ,si le

[43] *Ibidem.*
[44] *Ibidem*

multipartisme se trouve tempéré par l'existence d'alliances stables et cohérentes.

Le multipartisme se définit par ses composantes qui sont les partis politiques . C'est dire que même ces alliances et coalitions se forment entre plusieurs partis politiques ayant obtenu un pourcentage électoral leur permettant de figurer dans le parlement. Mais qu'est-ce qu'un parti politique et qu'est-ce qu'un pouvoir politique ?

I.1.8. Les partis politiques et le pouvoir politique

a. Les partis politiques

Raymond Boudon définit un parti politique comme,

« Une coalition permanente et organisée qui a pour objectif la conquête du pouvoir politique (...) Une conquête pacifique du pouvoir. C'est dire par des procédures électorales. Ils sont, en effet des réalités exclusivement démocratiques »[45].

A l'aide de cette définition, nous voyons qu'un parti politique est une organisation à la recherche du pouvoir politique. Toutefois, il convient d'analyser l'origine et les fonctions des partis politiques ou du phénomène partisan. Il importe de distinguer les partis politiques des autres organisations qui animent le jeu politique.

Selon Lapolombara et Werner un parti politique moderne se fonde sur la réunion de quatre critères. Ainsi, un parti politique est :

« 1. une organisation durable, c'est- à- dire une organisation dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants en place ;

2. une organisation locale bien établie et apparemment durable,

[45] BOUDON (R.) (S. Dir de), op.cit. pp. 63-64.

entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ;

3. La volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir, seuls avec d'autres et non pas simplement d'influencer le pouvoir.

4. Le souci, enfin de rechercher, un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière. [46]

b. Le pouvoir politique

Le pouvoir politique suppose l'idée de décider et de contrainte pour rendre possible l'exécution d'une décision. La décision suppose des relations de commandement et d'obéissance, de domination d'une part et de soumission d'autre part. Le pouvoir politique est donc l'ensemble des processus et des rôles sociaux par lesquels sont effectivement prises et exécutés, des décisions qui engagent et obligent tout le groupe.

Il s'ensuit que le pouvoir politique est suprême ou souverain. Cela signifie la capacité d'imposer des règles sur un territoire et une population donnée. Cette capacité étant assortie d'autorité. C'est cela qui conduit Philippe Braud à définir le pouvoir politique comme,

« une modalité particulière de pouvoir d'injonction qui se manifeste à un niveau global. Sur un territoire et une population juridiquement non dépendant. Il suppose le monopole tendanciel de la coercition légitime, ce qui en dernière instance garantie l'obéissance à l'injonction .»[47]

C'est donc l'usage de la force au récalcitrant. C'est la conviction intériorisée par l'assujetti que l'injonction peut être présumée légitime. Le pouvoir politique présente trois attributs : le commandement, l'obéissance et la coercition. Selon Michel FOUCAULT :

[46] SCHWARTZENBERG, (R.G), op.cit pp. 475-477.

[47] BRAUD (P.), La vie politique, Paris, PUF, 1993, p.12.

> *« le pouvoir est une manifestation de la vie collective, considérée alors comme la capacité d'imposer une volonté à d'autres. Il est associé à la vie, mais à partie liée avec la mort »* [48].

Le pouvoir accepte de multiples équivalents dont les nuances expriment toutes les variables impliquées ; autorité, domination, emprise, influence, puissance, (...) et leur inverse, soumission , subordination, dépendance, obéissance. Mais aussi rébellion, résistance, signes que le pouvoir s'entretient dans la relation (entre personnes, sur un mode informel) et dans les rapports sociaux (entre acteurs dans les situations formalisées) » [49] .

Le pouvoir politique est comme une énergie appliquée sur les éléments à soumettre, ce qui peut supposer un affrontement préalable dont le parti sorti vainqueur a conquis le pouvoir.

De ce qui précède, nous comprenons que le pouvoir politique implique une force sur d'autres. Un supérieur contre un inférieur, démocratique est le parti supérieur à d'autres ; le parti ou la coalition vainqueur des élections ; c'est celui ou celle-là qui a le pouvoir politique. C'est-à-dire qui détient juridiquement le droit de commander qui mérite l'obéissance et qui a dans ses mains les instruments de coercition.

Enfin, le pouvoir politique est à conquérir et à maintenir. Tous les deux nécessitent une combinaison de plus d'un facteur, c'est-à-dire que la coercition mais aussi cette capacité d'imposer une volonté à l'électorat ou à la masse dirigée. Ceci dépend soit de la séduction, du type législation,mais aussi de coutume et mœurs de la société car tout phénomène politique reste singulier et particulier.

[48] FOUCAULT (M.), Un jeu de force, in *Vocabulaire Psychosociologique*, Paris, pp. 212-213.
[49] *Ibidem*

CHAPITRE II. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1993 ET CELLES DE 2005.

II.1. LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE DE LA COMMUNE DE NYANZA-LAC

II.1.1. Les mouvements de la population

Comme nous l'avons souligné précédemment, la commune de Nyanza-lac a été la cible des conflits interburundais des années 1970 et ceux de 1993. Pour cela, elle a connu et connaît encore une population instable. Elle reçoit en effet, des populations en provenance des autres régions du pays ou de rapatriés. En plus de la recherche des terres cultivables s'ajoute la recherche de l'emploi surtout pour les gens venus de la région de Buragane.

Dans les années quatre vingt dix , suite aux changements sociopolitiques qui s'opèrent au Burundi, la commune de Nyanza-lac connaît un retour massif des rapatriés en provenance de la Tanzanie. La majorité d'entre eux sont retournés en Tanzanie juste avec l'assassinat du président NDADAYE Melchior.

Un autre mouvement de rapatriement s'observe dès l'année 2004 jusqu'aujourd'hui. La commune de Nyanza-lac accueille en effet un grand nombre de rapatriés en provenance de la Tanzanie comme l'indique le tableau qui suit :

Tableau 1. Effectifs des rapatriés en province Makamba par commune

Année	Commune	Composition familiale				
2004		hommes	femmes	enfants	Total	Tot.menages
	1. Kayogoro	782	776	2555	4113	1014
	2. Kibago	164	160	583	907	221
	3. Mabanda	90	56	143	289	130
	4. Makamba	120	68	162	350	181
	5. Nyanza-lac	2.461	1.614	4.447	8.522	3.258
	6. Vugizo	104	48	117	269	125
	Sous-total	3.721	2.722	8007	14.450	4.929
2005	1.Kayogoro	886	915	2.723	4.504	1010
	2.Kibago	234	266	756	1.256	798
	3.Mabanda	129	124	354	607	156
	4.Makamba	113	80	200	383	141
	5.Nyanza-lac	2.207	2.196	6052	10455	2.886
	6.Vugizo	113	97	236	446	125
	Sous-total	3.662	3.678	1.311	17.651	4.616

Ministère de la solidarité nationale du rapatriement des réfugiés et de la réintégration sociale[50].

II.1.2. La situation politique d'avant 1993

La commune de Nyanza-lac a été la zone stratégique pour les candidats en compétition dans la circonscription de Makamba suite à son effectif important des électeurs.

La situation politique d'avant les élections de 1993 est marquée par l'adoption de la charte de l'unité nationale le 05.02.1991 en général qui ouvre une nouvelle ère politique. Cependant, avec le fonctionnement des

[50] Rapport produit par PARESI : Projet d'appui au rapatriement et à la réintégration des sinistrés, 2004 à 2005

partis politiques en cachette dont se faisait l'écho la population de Nyanza-lac, les attaques du PALIPEHUTU en commune de Mabanda créait une tension et une panique entre la population des Communes environnantes. Les partis politiques comme le FROLINA, le PALIPEHUTU et le FRODEBU étaient connus par le biais de la frontière tanzanienne. En dépit de cela, la commune de Nyanza-lac connaissait un climat politique et sécuritaire relativement calme.

Néanmoins, le retour du multipartisme au Burundi était interprété de diverses manières comme nous le confirme NDIRARIHA Japhet et BANTEYICAHA Moise. Selon NDIRARIHA (J),

> *«umuzo w'imigambwe myishi twawakiriye neza cane kuko bibonekera mu matora »*[51]
>
> (nous avons bien accuielli l'avènement du multipartisme car cela se remarque dans le vote).

Cependant pour d'autres, le retour du multipartisme est un signe de malheur. Selon BANTEYICAHA Moise :

> *« imigambwe myinshi niyo yazanye amabi mu gihugu ntawoyihamagara. »*[52]
>
> (le multipartisme a été la source des malheurs au pays d'où on ne peut pas l'envier).

C'est dans cette situation sociopolitique que se sont déroulées les élections pluralistes de 1993.

[51] NDIRARIHA Japhet, Informateur (un démobilisé), interrogé le 12 mars 2010, Kabondo

[52] BANTEYICAHA Moise, Informateur (un ancien chef de zone), interrogé le 27 mars 2010, Kazirabageni

II.2. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE JUIN 1993.

II.2.1. La mise en place des supports politiques, constitutionnels et législatifs.

a. Les supports politiques.

D'abord, les élections de juin 1993 s'inscrivent dans un processus de démocratisation.

Ensuite, le président de la République le Major Pierre BUYOYA a créé le 04 octobre 1988 une *commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale* dirigée par. BARARUNYERETSE Libère et SIBOMANA Adrien . Le débat aboutit à la rédaction de la charte de l'unité nationale adoptée par voie référendaire avec 89,21% des suffrages le 05 février 1991.[53]

Enfin, cette charte fut une référence importante dans la rédaction du code électoral et de la constitution du 13 mars 1992 . Les deux textes organisaient les élections qui allaient avoir lieu en juin 1993.

Les candidats aux élections à tous les échelons devraient proclamer leur bonne foi et leur engagement solennel en faveur de cette charte et des principes qui y sont édictés. Donc, toutes les références prouvent à suffisance que cette charte de l'unité nationale était le pilier ou le soubassement politique du processus de démocratisation qui allait conduire le Burundi aux élections pluralistes de 1993.

b. Les supports constitutionnels.

Après l'adoption de la charte de l'unité nationale, le Burundi est entré dans une véritable ère de démocratisation. Les commissions sont mises en

[53] SINUNGURUZA (T.), Les élections au Burundi, Tout savoir et tirer des leçons de juin 1993, éd Luc PIRE. P. 29.

place afin d'accomplir le travail technique de ce long processus que le pays venait de commencer.

Ainsi, le 21 mars 1991, est mise en place la commission constitutionnelle présidée par les professeurs NIYUNGEKO Gérard et NGARAMBE Paul .

Le rapport sur la démocratisation de la vie politique a été rendu public en août 1991. Il suggérait également l'instauration du multipartisme dans le pays. Le projet de la constitution fut soumis au référendum le 9 mars 1992 et fut promulgué le 13 mars 1992. Il s'inspirait aussi de la charte de l'unité nationale.

Dans son article 1er alinéa 3, il était clairement indiqué que :

> *« le système démocratique du Burundi devrait être en accord avec les valeurs fondamentales de la société qui sont l'unité nationale, la paix sociale, la justice sociale, le développement, l' indépendance et la souveraineté nationale »*[54]

Pour ce, les partis politiques pour être agréés devraient souscrire à la charte de l' unité nationale. Au cours des élections législatives, en plus de leur adhésion à ces obligations édictées par la constitution, la liste des candidats devraient être composée dans l'esprit de l'unité nationale, en tenant compte des diverses composantes de la population burundaise.

c. Les supports législatifs

Après l'adoption du multipartisme, les premiers partis politiques commencèrent à voir le jour .Quatre mois plus tard cinq partis politiques furent agréés[55] :

[54]La constitution de la République du Burundi du 13 mars 1992

[55] SINUNGURUZA (T.), op.cit. P33

1. UPRONA : Union pour le Progrès National
2. FRODEBU : Front pour la Démocratie du Burundi
3. P R P : Parti pour la Réconciliation du Peuple
4. RADDES : Ralliement pour le Droit et le Développement Economique et Social.
5. P.P : Parti du Peuple.

Il est à signaler que l'UPRONA existait déjà. Ceci nous montre que l'idée du multipartisme était déjà dans l'esprit de la classe politique burundaise et de l'élite en général. Le parti comme FRODEBU était déjà connu et fonctionnait clandestinement comme le révèle SAYINZOGA Enock : *« jewe nakoreye FRODEBU kuva imbere ya amatora ya mirongo icenda na gatatu, nari ndayizi n'imbere yuko yemeregwa »*[56].

(j'ai servi le FRODEBU bien avant les élections de quatre vingt treize, je le connaissais avant même son agrément).

En vue de mieux préparer le processus électoral, une commission Nationale de préparation des élections a été mise en place.
Cette commission était composée de trente trois personnes issues de diverses catégories socioprofessionnelles. Elle n'a pas fait trop de chose suite aux querelles intestines au sein de certains corps. [57]
Dix jours seulement après le démarrage des travaux, la commission fut dissoute et fut vite remplacée par une commission technique plus restreinte composée exclusivement des juristes. Elle ne comptait que douze membres. Elle est mise en place le 09 décembre 1992, sous la présidence de Thérence Sinunguruza et du vice-président Léopold NIBIGIRA.

[56] SAYINZOGA Enock : informateur. (Propagandiste du Frodebu), interrogé le 27/3/2010
[57] SINUNGURUZA (T.), op.cit. p. 35.

Les membres de cette commission étaient :

1. DWIMA BAKANA Fulgence
2. BUBIRIZA Chantale
3. KABURUNDI Jean Berchmas
4. KANKINDI Denise
5. MASABO Michel
6. NDAYISENGA Ladislas
7. NGENDABANKA Gérard
8. NIMPAGARITSE Didace
9. NYANKIYE Adrien
10. NTASABA Laurent

Le 19 mars 1993, conformément à l'article 39 du code électoral, le président de la République a procédé à la mise en place de la Commission Electorale Nationale . Cette dernière se composait de 45 membres représentants tous les partis politiques agréés et la société civile. Le code électoral fut adopté et promulgué le 13 mars 1993.

d. Le rôle de la commission électorale nationale.

Elle était chargée de la préparation technique, de l'organisation , du déroulement et de la supervision des opérations de vote voire la centralisation des résultats. La commission électorale nationale était décentralisée jusqu'au niveau des provinces et des bureaux de vote.

De plus, des données fiables étaient disponibles en matière de la population(un recensement général de la population avait été effectué en 1990.)

e. Le calendrier des séances d'explication du code électoral

En vue d'organiser des élections libres et transparentes, la commission Electorale Nationale a organisé des séances d'explication du code électoral à toutes les couches de la population nationale. Ainsi un calendrier a été établi.

Tableau 2 : *Calendrier des séances d'explication du Code Electoral*[58]

Date	**Les participants**
Du 18-21 avril 1993	Les commissions provinciales électorales
	Les administrations communales
	Les chefs de zone
	Les présidents des tribunaux de résidence.
Du 22-30 avril 1993	La population
	Les militaires
	Les élèves
	Les étudiants
Du 21-30 avril 1993	Les membres des bureaux de vote

II.2.2. Les préparatifs des opérations électorales

A travers tout le pays, les élections législatives furent organisées après la présidentielle que le FRODEBU venait de remporter à 64,75%[59].

L'électorat était déjà divisé : les frodebustes vainqueurs de la présidentielle sont très motivés au moment où les autres se sentent découragés.

[58] SINUNGURUZA (T.), op.cit p.40.
[59] SINUNGURUZA (T.), op.cit.p.66.

II.2.2.1. Etablissement des rôles électoraux

L'établissement des rôles électoraux consiste en l'enregistrement de la population en âge de voter et en l'établissement des rôles électoraux. Il a été convoqué par le décret n^0 100/056 du 17 avril 1993. L'enrôlement des électeurs devait commencer le 06 mai pour se clôturer le 11 mai 1993, pourtant les délais ont été prolongés jusqu'au 15 mai 1993 suite à un grand nombre de population en âge de voter non encore enregistrée.

A la fin de l'opération d'enregistrement, la commune de Nyanza-lac avait 23.570 inscrits qui représente le nombre d'électeurs. Les candidats députés d'une circonscription étaient inscrits et choisis sur une liste bloquée présentée par un parti politique avec un parrainage d'un groupe de cent personnes formé dans un esprit d'unité nationale. Ce groupe devait être choisi parmi les résidents de la circonscription électorale du candidat.

La recevabilité des candidatures exigeait en outre le paiement de 50.000Fbu (cinquante mille francs burundais) sans délai de caution ; sur un compte de trésor ouvert à cet effet à la Banque de la République du Burundi (BRB). Elle était remboursable à concurrence de la moitié aux partis politiques qui obtenaient au moins 5% (cinq pour cent) des suffrages exprimés sur l'ensemble du territoire.

Cependant, la notion d'unité nationale ne permettait pas une interprétation aisée dès lors qu'on n' indiquait pas combien de Hutu et combien de Tutsi devraient figurer sur une liste. Le cas illustratif est celui de la liste du FRODEBU de CANKUZO qui était mono ethnique hutu, elle fut disqualifiée en conséquence par la cour constitutionnelle.[60]

Les partis politiques qui ont participé dans les législatives de 1993 dans la circonscription de Makamba furent : l'UPRONA, le FRODEBU, le PRP, le RADDES, le RPB et le P.P.

[60] SINUNGURUZA (T.), op.cit. p.70

II.2.2.2. La campagne électorale et organisation matérielle

a. La campagne électorale des législatives 1993

La campagne électorale pour les législatives du 29 juin 1993 s'est déroulée dans une ambiance sereine et calme dans la commune de Nyanza-lac. Les candidats députés du FRODEBU ont largement profité de la première victoire pour obtenir une majorité parlementaire . Du coté de l'UPRONA, certains ont adopté les stratégies de porte à porte.

Des meetings de masse étaient organisés sur les places publiques comme les terrains de jeux proches des centres ou des marchés. Dans la commune de Nyanza-lac, certains partis politiques étaient presque absents sur le terrain politique suite à la victoire que le FRODEBU venait de remporter.

De plus, des manifestations étaient observées chez les frodebustes car , des défilés étaient observés dans toutes les rues de la commune. Des mots comme « mwarazimiye » (vous êtes perdus) étaient adressés aux hutu de l'UPRONA. L'absence d'autres partis politiques en compétition est confirmée par nos informateurs. Ainsi, Sudani Moise, ancien chef frodebuste de la colline Kabondo devenu membre du CNDD-FDD rapporte:

> « *aha i nyanza-Lac hari imigambwe ibiri UPRONA na FRODEBU, iyindi ntanuwayimenya*».[61]
>
> (ici à Nyanza, il n'y avait que deux partis politiques UPRONA et FRODEBU, d'autres n'étaient pas connus).

La campagne des législatives a été également marquée par une résistance des autorités locales tous de l'UPRONA afin de faire face à l'attitude des frodebustes qui allaient les remplacer très prochainement . Les

[61] SUDANI Moise : informateur, Interrogé le 12/3/2010, Kabondo

mots comme « bogozwa, » « tahe iwanyu »(que vous soyez licenciés, rentrez chez vous) étaient souvent chantés.

Bref, la campagne des législatives s'est déroulée dans un climat de calme et dans des bonnes conditions, toutefois nous signalons certaines irrégularités comme certains candidats qui tenaient des propos injurieux, diffamatoires où à caractère divisionniste, d'autres qui faisaient la propagande sur les lieux de vote, ce qui était interdit par le code électoral. Elle était faite en distribuant des dépliants, des quadrants indiquant les différents partis en compétition, voire des affiches.

b. Organisation matérielle des élections législatives de 1993

L'organisation matérielle des élections commence avec l'identification des lieux servant des bureaux de vote. Ceci était déjà fait avec l'élection présidentielle. Un secteur (entité administrative) avait un (1) centre de vote Les isoloirs étaient construits en paille par la population de ce secteur sous la surveillance des autorités administratives. Un kit du matériel était disponible et comprenait :

Urne, les tables, les chaises, les scellés, un ou plusieurs receptables (poubelles)en noir,encre indélébile, encreur, les bics, les rouleaux adhésifs, les bulletins de vote, les enveloppes et un véhicule communal pour le déplacement de ce matériel.

Le vote s'est déroulé en une seule journée. Max DORSINVILLE justifie la nécessité du vote en une seule journée en ces termes:

> *« vous n'avez pas du tout ce qu'il faut pour garantir que les urnes Passant la nuit en différent endroits ne seront pas fracturés. Vous n'avez du tout ce qu'il faut non plus pour garantir que*

les bulletins ne seront pas introduits nuitamment dans les urnes ».[62]

Pour ce, nous entendons qu'une fois les élections se déroulaient la nuit, il y aurait plus de possibilités que le vote soit faussé, peut être par manque de moyen de garantir la sécurité des urnes ou bien les électeurs peuvent se tromper dans le choix et dans l'introduction de leurs bulletins de vote.

II.2.3. Déroulement du scrutin

Comme indiqué plus haut, le vote devait se dérouler en une journée afin d'éviter toute tentative de fraude . Mais des irrégularités ou des retards étaient enregistrés : le matériel électoral qui manquait, les membres des bureaux de vote qui étaient en retard, etc. L'ordre était assuré par les forces de l'ordre et les membres du bureau de vote.

Chaque électeur récupérait des bulletins de vote avec une enveloppe et revenait avec une enveloppe contenant le bulletin de son choix électoral qu'il introduit dans l'urne. Le reste était laissé dans un sac noir servant de poubelle. Les mandataires des partis politiques en compétition gardaient un air vigilant afin de dénoncer et éviter toute tentative de fraude. L'encre indélébile était mis sur le doigt d'un électeur juste après l'introduction de son bulletin dans l'urne. De plus, un retard occasionnait un refus de vote comme le souligne BUCUMI Saluum membre du bureau de vote à Kabondo :

« hariho abagore baje inyuma ya amasaha ni ukuvuga cumi na imwe twankiye »[63].

[62] Département des archives nationales, P.V, Analytique de la réunion mixte, ONU, tutelle du15/9/1961, relative aux élections, p.34.

[63] BUCUMI Saluum : informateur, Interrogé le 10/3/2010, Kabondo

(il y a eu certaines dames qui sont venues après l'heure, c'est à dire 17h, nous leur avons refusé de voter).

II.2.3.1. Dépouillement et proclamation des résultats

Après les opérations de vote, le matériel électoral y compris les urnes ainsi que les membres de bureaux de vote et les mandataires attendaient un véhicule qui servait de déplacement pour les acheminer au centre de dépouillement. Il est à souligner que pour la présidentielle le centre de dépouillement était au chef lieu de la commune (dans la salle du bureau communal), et pour les législatives le centre de dépouillement était à Gifuruzi à l'ancienne Ecole CFA (Centre de Formation Agricole). La raison de ce changement de lieu de dépouillement n'était pas connue.

Au centre, chaque bureau de vote commençait le décompte de voix, la lecture du bulletin de vote se faisait à haute voix afin que même ceux qui étaient dehors soient informés. Ceci est confirmé par SUDANI Moise, un des membres du bureau de vote :

« *muguharura baravuga cane kugira abari hanze bumve* »[64]

(en dépouillant nous parlions à haute voix pour que ceux qui étaient dehors entendent).

Ils devraient identifier le nombre de votant par rapport aux inscrits et des suffrages exprimés selon les partis politiques en compétition à savoir UPRONA, FRODEBU, PRP, RADDES, RPB et PP.

Le parti FRODEBU remporte les législatives du 29 juin 1993 avec un pourcentage très élevé que celui de la présidentielle, comme le montre le tableau des résultats ci-dessous.

[64] SUDANI Moise, informateur, interrogé le 12/3/2010, Kabondo

II.2.3.2. Les résultats des élections législatives de juin 1993

Tableau 3. Résultats des législatives de 1993 pour la commune Nyanza-lac[65]

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Suffrages exprimés	UPRONA	FRODEBU	PRP	RADDES	RPB	PP
23.570	20334	19456	2108	16.888	115	49	160	136
	86,27%	95,68%	10,36%	83,05%	0,56%	0,24%	0,78%	0,66%

II.2.4 Le comportement des électeurs après proclamation des résultats

Du fait que les résultats des élections législatives du 29 juin 1993 viennent une fois de plus renforcer la force politique du parti vainqueur de la présidentielle, les réactions de la population de Nyanza-lac sont différentes. La joie pour les vainqueurs et la peur pour les perdants ou les vaincus. Nos informateurs le confirment. Selon Moise BANTEYICAHA de l'UPRONA :

> *« inyifato yacu yaritandukanye cane, twari dufise ubwoba, kuko aba FRODEBU batwita ibihemu, nokwegera aho bari vyari bigoye, n'ibitutsi vyarajamwo».*[66]
> (notre attitude était tellement différente, nous avions une peur car les frodebustes nous traitaient de traîtres. Il était même difficile d'approcher où ils étaient.)

Selon Moise SUDANI du FRODEBU :

> *« twaraye turatamba tuzunguruka mu mabarabara, ninzoga twaranyoye ariko twabigira mu mutekano ntangere ».*[67]

[65] SINUNGURUZA (T.), op.cit, p.126
[66] BANTEYICAHA Moise, informateur interrogé le 27/3/2010, à Kazirabageni
[67] SUDANI Moise, informateur interrogé le 12/3/2010, à Kabondo

(nous avons dansé toute la nuit, en circulant dans les rues, nous avons bu même des boissons,mais dans le calme absolu).

Au cours de ces manifestations de joie du côté de frodebustes, des injures et des menaces verbales étaient adressés aux responsables administratifs locaux,(tous de l'UPRONA). Les mots comme « bogozwa », « susuruka » leur étaient adressés.

Les responsables du FRODEBU au niveau des secteurs et des collines se voyaient déjà nommés anticipativement chefs de ces entités, ce qui s'est fait quelques mois après.

Les manifestants dans les rues de Nyanza-lac et à l'intérieur de la commune affichaient une attitude ethniste. Sylvère BARANSAGIRIJE, un hutu de l'UPRONA le précise:

« nta mututsi nzi yari muri Frodebu canke mu migambwe bari bacuditse ».[68]

(je ne connais aucun tutsi qui était dans le FRODEBU ou ses alliés).

Ensuite, à Buheka les manifestants se dirigeaient vers les maisons des Upronistes comme un certain Rekayo. Certains voyaient en cela une menace et un prélude de la guerre.

Enfin toutes les sièges parlementaires de la circonscription de Makamba étaient occupées par trois députés tous du FRODEBU et tous Hutu en fonction des résultats. Il s'agit du feu honorable Paul SIRAHENDA, feu Honorable Grégoire BIGIRIMANA et Honorable Oscar NIBOGORA.

Toutefois, après l'assassinat du président NDADAYE Melchior, il n' y a pas eu d'affrontements à Nyanza-lac contrairement à ce qui s'est passé dans plusieurs régions du pays où le FRODEBU avait gagné les élections.

[68] BARANSAGIRIJE Sylvère : informateur interrogé le 10/3/2010, Buheka

II.3. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2005 EN COMMUNE DE NYANZA-LAC

II.3.1. L'entre deux élections

a. La situation politique

La période de 1993 à 2005 est marquée par une crise politico-ethnique assez significative. Un climat de tension et de peur se lisait sur les visages de la population de Nyanza-lac. Ainsi certains habitants ont pris le chemin d'exil vers la Tanzanie.

Le passage des hommes en uniforme dans une localité de la commune de Nyanza-lac était un signe de malheur pour certains et celui de sécurité pour d'autres. Donc, certaines familles se réfugiaient dans le camp militaire de Nyanza-lac et plus tard dans les positions militaires installées à travers toute la commune.

L'absence des affrontements ethniques s'explique selon nos informateurs par l'histoire et la diversité de provenance des habitants de la commune de Nyanza-lac. A ce sujet, NDIRARIHA Japhet, ancien militant du FRODEBU témoigne :

> *« twari twarabonye ivyabaye irindwi na kabiri ».*[69]
>
> (nous avions connu les événements de 1972).

De même, Moise SUDANI, l'explique de la même façon :

> *« abantu baha, i Nyanza-lac bari bacibuka akahise, abandi ntibibazako hari uwotweruka gukora amabi nka aya irindwi na kabiri ».* [70]
>
> (les gens d'ici à Nyanza-lac gardaient en mémoire le passé, les autres ne pensaient même pas qu'il peut y avoir des gens osant faire des crimes comme ceux de 1972).

[69] NDIRARIHA Japhet, informateur, interrogé le 12/3/2010, Kabondo.
[70] SUDANI Moise, informateur interrogé le 12/3/2010, Kabondo.

Dans le même ordre d'idée, BIZIMANA Dismas de l'UPRONA et membre du conseil communal, admire le comportement des leaders du FRODEBU qui ont pu assurer la paix et la cohésion sociale entre les composantes de la société.

« abatwara FRODEBU ico gihe ni bo banse ko amaraso aseseka, na cane cane umushingamateka Grégoire BIGIRIMANA ».[71]

(les responsables du FRODEBU à l'époque n'ont pas voulu qu'il y ait versement du sang et surtout l'honorable Grégoire BIGIRIMANA).

Néanmoins, la peur généralisée a provoqué la panique morale dans les premiers mois qui ont suivi l'assassinat du président NDADAYE Melchior poussa les hutu nouvellement rapatriés à regagner l'ancien pays hôte à savoir la Tanzanie.

De plus, la commune de Nyanza-lac a été une zone d'asile et de refuge pour les habitants fuyant les massacres dans les autres régions du pays, comme Bururi, Rutana, Gitega et Bujumbura. Pour Madame Juliette NSABIMANA membre de la CECI 2005 :

« amamuko atandukanye ya ababa aha i Nyanza-lac ni kimwe mu ibituma abantu badahuza inama ya iciza canke ya ikibi ».[72]

(la diversité de provenance des habitants de Nyanza-lac est un élément contre toute solidarité soit négative ou positive .)

Trois ans après la mort du président Melchoir NDADAYE, la commune de Nyanza-lac a été la cible des attaques des mouvements armés notamment celles des éléments du FROLINA dans la localité de Kabonga en provenance de la Tanzanie.Dès 1996, la commune de Nyanza-lac a connu des infiltrations militaires du mouvement CNDD-FDD en provenance surtout des zones de Rumonge

[71] BIZIMANA Dismas, informateur, interrogé le 20/2/2010, Quartier Swahili.
[72] NSABIMANA Juliette, informatrice, interrogée le 10/3/2010, Bukeye

et de Buyengero via les hautes montagnes de Rukambasi en commune de Vugizo faisant un passage dans le Nord-Est de la commune de Nyanza-lac sur les collines de Buheka et de Kiderege. Ainsi un bon nombre de jeunes hutu furent enrôlés dans ce mouvement. Des attaques opposant l'armée gouvernementale à ces mouvements, des fouilles militaires à la recherche des armes détenues par la population civile étaient signalées dans la commune de Nyanza-lac.

Par conséquent, la région entrait dans une crise politico-militaire jusqu'au cesser le feu signé le 16/11/2003 entre le gouvernement et les mouvements rebelles. Les localités cibles étaient les collines de la zone de Kazirabageni (Buheka, Biniganyi , Kiderege et Kazirabageni) où la route Mugerama-Rubanda était impraticable jusqu'en 2000 ; la zone Muyange ; la zone de Kabonga où le port commercial fut détruit et enfin les hautes terres de Mukimba en zone de Mukungu.

Suite à ces conflits, la majorité de la population de Nyanza-lac s'est déplacée vers la Tanzanie dans les camps de Mtabira et Nduta, celle qui restait fut regroupée dans les sites de déplacés sous la surveillance de l'armée gouvernementale. Le tableau ci-dessous montre le nombre de ces sites et les effectifs de leurs populations.

Tableau 4. Sites des déplacés et les effectifs de leurs populations en commune Nyanza-lac[73]

N°	Nom du site	zone	Total de la population
01	Biniganyi	Kazirabageni	772
02	Buheka	Kazirabageni	1.962
03	Bukeye	Nyanza-lac	897
04	Kabonga	Kabonga	2.309
05	Kazirabageni	Kazirabageni	1.905
06	Kiderege	Kazirabageni	707
07	Mugerama	Nyanza-lac	4.886
08	Muyange	Muyange	3.443
09	Nyabigina	Kabonga	2.073
10	Rimbo	Mukungu	1816
11	Ruvumera	Muyange	798
12	Mukungu	Mukungu	1290
13	Rubindi	Mukungu	1185
14	Kigembezi I	Nyanza-lac	910
15	Kigembezi II	Nyanza –Lac	166
16	Mvugo et Musatwe	Nyanza-lac	2843
17	Karembera-kabo	Muyange	558
18	Gitanga	Muyange	321
19	Muguruka	Mukungu	1173
Total			29.934

A côté de cette population qui vivait dans ces sites, une autre partie de la population s'étaient réfugiée dans la brousse et vivait avec les éléments rebelles du CNDD-FDD.

[73] NDUWIMANA (S.), Vécu et mémoire politique d'une population victime de la guerre. Cas des déplacées du site de Muyange commune Nyanza-Lac, UB, 2003,p.53.

Avec la signature du cessez le feu, la commune de Nyanza-lac a elle seule hébergé trois camps de rassemblement des ex-combattants : Buheka pour les éléments du KAZE-FDD, RANGI pour ceux du FROLINA et Mutuntu en Zone de Kabonga pour ceux du CNDD-FDD.

Les éléments de ces mouvements armés faisaient anticipativement la propagande de leur parti politique en formation. De plus, certaines personnes ont profité de cette situation pour entrer dans l'armée et bénéficier des frais de démobilisation. En effet, cette situation sociopolitique quelque peu tendue n'a pas manqué d'impact sur la population de la commune de Nyanza-lac.

b. La situation socio-économique

Du point de vue social, cette période qui suit la victoire du FRODEBU est marquée par une crise dans l'Eglise Pentecôte de Nyanza-lac et de Kayogoro. Cette crise déboucha sur la naissance d'une nouvelle confession dénommée Eglise d'Unité du Saint Esprit du Burundi (EUSEBU). L'unité pentecôtiste sera défaite par l'ordonnance ministérielle n^0 530/392 du 17 Novembre 1995[74].

Juste après la mort du président NDADAYE Melchior, au sein de l'Eglise Pentecôte de Nyanza-lac commencent des soulèvements sans que l'on puisse détecter les causes. Ceux qui se soulèvent accusent le premier pasteur de l'église NIYUNGEKO Jonas des malversations économiques et la dilapidation des biens de l'église .

Néanmoins ces accusations sont interprétées par certains de nos informateurs comme des prétextes. Pour eux les mobiles de ces

[74] NIRAGIRA (P.), Les rivalités confessionnelles et leurs incidences sociales en province de Makamba. Cas de l'église pentecôte (de 1993à 2005), UB, 2008,.annexe

soulèvements étaient plutôt politiques. Tout commence en date du 21.11.1993.

> *« alors qu'il était allé prêcher dans une des paroisses de la mission, il s'est vu empêcher par une foule de gens qui criaient dans la mêlée arguant qu'ils n'avaient pas besoin d'être enseignés par un Tutsi ».*[75]

Ainsi, la naissance de l'EUSEBU avait des mobiles politico-éthniques. Les fidèles au premier Pasteur sont appelés de Upronistes mais également des tutsi par l'autre groupe, tandis que ceux du second pasteur, feu NYANDWI Philipe sont pris comme des frodebustes et par là les hutu. Le conflit change par conséquent de connotation et oppose les membres deux partis politiques UPRONA et FRODEBU de cette localité. BIZIMANA Dismas interrogé à ce sujet ne nie pas ces faits :

> *« ivuka rya EUSEBU ryari rijanye na ubwoko, ni abantu bagomba guhindura, kuko uwaserukira pentecôte yari umututsi, uravye neza yari abaforodebu na abaporona »*[76].
>
> (la naissance de l'EUSEBU est en relation avec l'ethnisme, les gens voulaient changer car le représentant de pentecôte est tutsi, ainsi c'était les frodebustes et les upronistes).

De même, Moise SUDANI un membre de cette nouvelle confession l'affirme :

> *« umuzo wa EUSEBU ntawobesha, urafitaniye isano na FRODEBU, kuko abayitanguye bari abaforodebu».*[77]
>
> (l'avènement de l'EUSEBU, personne ne peut mentir est en relation avec le FRODEBU, les fondateurs étaient des frodebustes).

[75] NIRAGIRA (P.), op.cit, P.33
[76] BIZIMANA Dismas, informateur interrogé le 20/2/2010, Quartier Swahili
[77] SUDANI Moise, informateur interrogé le 12/3/2010, Kabondo

Pendant la crise politico-militaire, les fidèles du pentecôtisme mère sont appelés des upronistes ou des CEPEBU et étaient persécutés par des éléments du mouvement rebelle comme des traîtres.

Du point de vue économique, la commune de Nyanza-lac durant cette période de l'entre deux élections a connu une baisse remarquable du niveau de vie de la population car la guerre a emporté beaucoup de biens matériels : les maisons détruites, les routes devenues impraticables, le lac Tanganyika était momentanément fermé suite à l'insécurité, les écoles primaires et secondaires étaient fermées et détruites, sans oublier les marchés et les centres de négoce qui ne fonctionnaient presque pas.

Enfin, c'est avec le cessez-le-feu et l'accord d'Arusha que la commune de Nyanza-lac, comme le reste du pays a repris les activités de développement et de réintégration des déplacés et des réfugiés.

II.3.2.La mise en place des supports politiques, législatifs et constitutionnels

II.3.2.1.Les supports politiques et législatifs

Le processus électoral de 2005 commence d'abord avec la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante CENI. Ensuite, l'établissement des listes électorales signifie l'inscription préalable des électeurs sur une liste électorale qui est une étape essentielle et particulièrement significative pour le processus électoral. Elle consiste à contrôler l'existence effective des conditions d'exercice de l'électorat et facilite la planification rigoureuse des opérations électorales. La CENI 2005 était composée de[78] :

NGARAMBE Paul	: président
NDUWAYO Léonard	: vice-président
Maître NIRAGIRA Clotilde	: membre

[78] Guide pratique des membres des Bureaux de vote. PP.2-3.

KIBURAGO Libérate : membre

Abbé KANA Astère : membre.

La CENI garantit la liberté, l'impartialité et l'indépendance du processus électoral. Elle est chargée du déroulement et de la supervision des opérations électorales et du dépouillement, ainsi que de la centralisation des résultats pour la mise en place des institutions post- transition.

La CENI connaît des démembrements : la Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI), au niveau provincial et la Commission Electorale Communale Indépendante (CECI) au niveau communal. Les membres de la CECI sont nommés par la CEPI et ont comme mission : l'organisation des élections au niveau communal à savoir les inscriptions au rôle, la désignation des membres du bureau de vote, la supervision du déroulement des élections, la transmission des résultats à l'échelon supérieur et la réception des recours de leurs ressorts.

II.3.2.2. Les supports constitutionnels

a. Le projet de la constitution de 2005

Après la signature de l'accord d'Arusha, le Burundi entre dans une ère transitionnelle. Les textes étant l'accord d'Arusha et les différents accords de cessez-le-feu.

Au début de l'année 2004, le gouvernement de transition du Burundi a diffusé auprès de l'ensemble des partis politiques et des anciens mouvements rebelles des projets des textes relatifs à une constitution, au code électoral et à un code de conduite afin de recueillir leurs analyses, critiques et observations.

Aux mois de mars et d'avril, les membres de la classe politique se sont rencontrés pendant trois semaines afin de délibérer sur ces projets de

lois. Néanmoins aucun consensus ne s'est dégagé à la fin du forum. Des questions dites fondamentales divisaient la classe politique du moment.[79] C'est notamment

- les différents types de systèmes électoraux ;
- la question de l'impunité ;
- la lenteur du processus de démobilisation ;
- la réinsertion des anciens combattants au sein des forces armées ;
- la question de sécurité relative au conflit persistant avec le groupe rebelle FNL.

Toutefois, en application de l'accord d'Arusha, le Burundi s'apprêtait à sortir d'une période de transition de trois ans et demi qui devrait prendre fin le 31 octobre 2004. Pour ce, un nouveau cadre constitutionnel et la tenue des élections démocratiques étaient incontournables. Les acteurs politiques restent divisés jusqu'à la veille du référendum. Certains partis comme FRODEBU, NADDEBU, PIT, MRC RURENZANGEMERO et PL défendaient le projet de la constitution. Les raisons avancées étaient que :

- la constitution s'inspire uniquement de l'Accord d'Arusha ;
- elle consacre un partage équitable du pouvoir sans exclusion aucune ;
- le souci d'en découdre avec la transition et donner ainsi la chance au processus de paix ;
- la constitution est le fruit des longues négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord d'Arusha ;
- elle s'inspire des différents accords de cessez-le-feu ;
- il faut le respect de la parole donnée pour faire avancer le Burundi ;
- elle est le résultat des compromis entre les acteurs politiques à Arusha ;
- car les minorités peuvent trouver leur place par le biais de cooptation et par les listes bloquées ;

[79] Renouveau du Burundi n° 6430 du vendredi 25/2/2005

- pour couper court avec la zizanie et aux fausses alertes que certains partis politiques au nom de la prétendue famille politique G_7 et G_{10} ;
- c'est remettre le Burundi dans la voie des institutions démocratiques.

Bref, pour ces acteurs politiques, il faut que le « **oui** » remporte pour ne pas retourner aux négociations inutiles bloquant ainsi le cours normal du processus politique et le « **oui** » oriente selon eux le pays vers le changement nécessaire.[80]

En revanche, pour les partis politiques comme UPRONA et ses alliés, voter le « **non** » signifie :

- Refuser la dictature ;
- Un appel ultime au dialogue et à la réconciliation nationale ;
- C'est un acte patriotique, un acte de responsabilité ;
- C'est dire que le débat n'est pas terminé ;
- C'est refuser les dangers d'un pouvoir sans partage.

Bref, pour ces partis, le vote du « «**non** » n'a d'autre objectif que de sauver le processus de paix et de réconciliation.

En effet, le Parti des Masses Laborieuses (PML) Abanyamwete garde la neutralité car disait-il, le respect des principes démocratiques fait qu'on laisse les gens voter comme ils veulent et comme ils l'entendent. C'est-à-dire qu'il était prêt à accepter le résultat du référendum.

Le Conseil National des Bashingantahe (CNB) quant à lui voyait que « la période électorale exige beaucoup de sagesse ». Le CNB invite tous les Bashingantahe à s'engager sur l'idéal de la démocratie, à faire aimer le processus électoral, à inviter leurs voisins à garder le calme pendant la période électorale et enfin à s'habituer à faire des choix électoraux en connaissance de cause.

[80] Plus de détails : Renouveau du Burundi n° 6430, du vendredi, 25 février 2005

C'est dans ce contexte politique marqué par un manque de consensus entre les acteurs politiques que le président de la République a signé le décret n° 100/021 du 11 février 2005 portant ouverture de la campagne électorale pour le référendum constitutionnel. Cette campagne référendaire était prévue du 12 février à 6h00 au 25 février à 18h00 sous la supervision de la CENI. Elle se faisait par discours, messages lus, affiches, distributions de circulaires, réunions ou voix de presses. Selon l'Agence Burundaise de Presse :

> *« une vingtaine de partis politiques ont à ce jour invité leurs militants à voter « oui »(...), tandis qu'une dizaine a invité leurs membres à voter « non ».*[81]

Le référendum a eu lieu le 28/ 02/ 2005 et la constitution est promulguée le 18 mars 2005 tandis que le code électoral est promulgué le 20 avril 2005.

Tous ces supports constitutionnels pour le processus électoral de 2005 s'inspirent de l'accord d'Arusha et des différents accords de cessez- le - feu. L'article129 de cette constitution le précise :

> *« le gouvernement est ouvert à toutes les composantes ethniques. Ils comprend au plus 60% des ministres et de vice ministres hutu et au plus 40% de ministres et de vice ministres tutsi. Il est assuré un minimum de 30% de femmes »*[82]

[81] Renouveau du Burundi n°6431, 25 février 2005.

[82] La constitution du Burundi du 18 mars 2005, art. 129.

Tableau 5 Résultats du référendum du 28 février 2005 en province Makamba[83]

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Taux de participants	EGO (oui)	OYA (non)	NUL
147.295	130.801	88,80	118.996 soit 90,95%	9.488 soit 7,25%	2.347 soit 1,8%

b. Le code de conduite électoral

En plus de la constitution post transition et du code électoral, il a été mis en place un code de conduite électoral en vue de préparer les élections libres, apaisées et transparentes qui a été adopté le 14 février 2005 par les responsables des partis politiques déjà agréés. Dans ce code, tout acteur politique était invité pendant la campagne électorale à soigner son langage, tenir un discours non agressif, éviter les confrontations.
Ils sont également appelés à respecter les insignes des autres candidats (hymnes, chansons, drapeaux et affiches), etc.

II.3.3. Les préparatifs des opérations électorales.

II.3.3.1. Le calendrier électoral.

Malgré la prolongation de la période de transition, le calendrier électoral de 2005 s'inspirait de l'accord d'Arusha qui prévoyait sept types d'élections à savoir :

1. Les élections collinaires
2. Les élections communales
3. Les élections des administrateurs
4. Les élections des députés
5. Les élections des sénateurs

[83] Renouveau du Burundi du 18 mars 2005

6. Le référendum constitutionnel

7. L'élection présidentielle.

De ce fait, le calendrier électoral établi par la CENI était le suivant :

Date	Types d'élections
28 Février 2005	Référendum constitutionnel
03 Juin 2005	Elections communales
04 Juillet 2005	Elections législatives
19 Juillet 2005	Elections sénatoriales
19 Août 2005	Election présidentielle
23 Septembre 2005	Elections collinaires

Les élections des administrateurs se sont déroulées au cours de la première session du conseil communal de chaque commune. Comme pour les législatives de 1993, celles de 2005 se sont déroulées après que le CNDD-FDD ait gagné les communales sur le plan national et le FRODEBU sur le plan communal avec 13 conseillers sur 25 ,6 sur 25 du CNDD-FDD, 5 sur 25 du CNDD et 1 sur 25 de l'UPRONA.

II.3.3.2. Etablissement des rôles électoraux

Toute opération électorale commence par l'établissement des rôles électoraux. Les électeurs sont convoqués par décret présidentiel trente cinq jours au plus tard et quarante cinq jours au plus tôt avant la date du scrutin selon le code électoral de 2005 dans son article 11.

Cependant, l'enregistrement des électeurs a été fait bien avant le référendum sur toutes les collines de recensement. L'inscription au rôle électoral exige certaines conditions :

- avoir au plus dix huit ans révolus au jour du scrutin

- présentation des papiers comme la carte nationale d'identité, carte d'étudiant, carte de baptême, passeport, la carte matricule pour les militaire et policiers.
L'inscription au rôle électoral est attestée par délivrance d'une carte d'électeur dont la présentation au moment du vote est obligatoire.

Néanmoins la CENI prévoit une période d'au moins dix jours pour toute personne désirant se faire inscrire sur un autre rôle ou pour toute autre personne n'ayant pas pu se faire inscrire à temps.

II.3.3.3. La campagne des législatives et organisation matérielle

a. La campagne électorale des législatives

Elle est convoquée par décret seize jours avant la date du scrutin. Elle est close quarante huit heures avant le scrutin. Elle se fait par discours, messages lus ou proclamés publiquement, affiches, ainsi que par tout autre signe ou symbole distinctif du parti ou candidat indépendant.

La campagne pour les législatives du 04 juillet 2005 a commencé officiellement sur tout le territoire le 18 juin 2005 à 6h00 du matin et s'est clôturée le 01 juillet 2005 à 18h00. Elle a été avancée d'une journée en ce qui concerne son démarrage pour être en conformité avec le code électoral.[84]

Elle a été caractérisée par un climat de calme. Seulement certains partis politiques commençaient à se décourager suite aux résultats des communales . Par contre le CNDD-FDD vainqueur des communales sur le plan national redoublait d'effort afin de gagner la sympathie de l'électorat de Nyanza-lac.

Des réunions de masses étaient organisées sur le chef lieu des collines, sur les endroits publics, sur les terrains des jeux, au chef lieu communal, etc.

[84] Agence Burundaise de Presse. N° 3539.

Toutefois le ministère de l'Education interdisait l'utilisation des infrastructures scolaires comme espace de propagande.

D'autres partis politiques préféraient abandonner la tenue des grands « meetings » et adoptaient la stratégie du « porte à porte » et des réunions de moindre envergure. La campagne électorale des législatives de juillet 2005 en commune de Nyanza-lac a été marquée par un calme relatif. Certains disaient que c'était une campagne timide par comparaison à celle de juin 1993 comme le signale monsieur NYABENDA Bernard membre du comité communal du FRODEBU.

> *« on ne connaissait même pas que la campagne électorale était en cours. C'était très calme ».*[85]

Seulement des danses avec des champs évoquant la gloire et le triomphe des candidats en compétition se faisaient entendre.

En effet, dix huit partis politiques avaient présenté des listes des candidats députés pour la circonscription de Makamba. Pour ce, 18 partis politiques étaient en compétition dans la commune de Nyanza-lac: CNDD-FDD, PARENA, MSP-INKINZO, FROLINA, FRODEBU, CNDD, KAZE-FDD, ALIDE, A.V-INTWARI, SANGWE-PADER, ABASA, PP, RPB, PPDRR, UPRONA, PALIPE-AGAKIZA, MRC-RURENZANGEMERO et PARIBU. Plus une liste des indépendants « INGANJI »[86].

La CENI, pendant cette période de campagne, développait certains thèmes qui servaient à orienter le peuple ou l'électorat burundais en général par voix médiatique[87] :

- votons un parlement capable de contrôler l'action gouvernementale ;
- votons des parlementaires soucieux et capables d'adopter des lois dignes pour le Burundi et son peuple ;

[85] NYABENDA Bernard, informateur interrogé le 10/3/2010, Bukeye.
[86] Renouveau du Burundi n° 6525 du 07.07.05
[87] Le rapport de la CENI sur le processus électoral du Burundi 2004-2005, CENI, Buja, décembre 2005.

- le parlement est une institution aux pouvoirs étendus pour voter les lois nécessaires.

Les trois thèmes de sensibilisation pour les législatives aident à éclairer le peuple dans son choix électoral. Mais aussi, il y a des thèmes généraux qui étaient aussi développés. C'est notamment

- votons un parti au programme politique centré sur le développement intégral et non sur l'ethnisme ou le régionalisme ;
- soyons responsables dans le vote pour préserver la dignité de chaque Citoyen ;
- citoyens et citoyennes en âge de voter, participer massivement aux élections de vos représentants ;
- les candidats battus dans les élections ne sont pas des sujets à abattre.
- les élections sont une voie pacifique d'accéder au pouvoir ;
- accepter sportivement le verdict des urnes est la base de la démocratie Viable ;
- voter pour déterminer le futur de votre pays ;
- le Burundi a besoin de votre participation dans le processus électoral.
- votre vote c'est votre futur ;
- le vote est libre et secret ;
- votre vote- votre choix- votre futur ;
- participer aux élections est un droit civique inaliénable.

Nous distinguons aussi deux thèmes spécifiques pour la question genre[88] :

- femme élis et fais- toi élire pour que les femmes reçoivent les 30% prévus pour aller dans les institutions post transition ;
- femmes faites-vous élire, votre part compte pour le redressement de la nation.

Tous ces thèmes invitaient l'électorat à faire un vote sur enjeux et montrent que le vote est la seule source pacifique d'accéder au pouvoir et

[88] *Idem*

de déterminer le futur d'une nation. Ils définissent les qualités d'un bon représentant et son devoir dans la vie politique d'un pays. Le rôle de la CENI est aussi de préparer, organiser et superviser les élections.

b. Organisation matérielle du scrutin

L'organisation matérielle du scrutin des législatives de 2005 commence avec la distribution des cartes d'électeurs par la CECI, et l'identification des bureaux de vote. Ces derniers étaient placés en grande partie dans les salles de cours des écoles primaires. Leur nombre et leur emplacement relèvent de la compétence de la CENI.

Ils sont tous tenus par les agents électoraux. Sur le plan national il y avait 6000 bureaux de vote gardés par 30.000 agents électoraux soit 5 agents électoraux par bureau de vote. La commune de Nyanza-lac comptait à elle seule dix neuf centres de vote pour soixante cinq bureaux de vote soit 325 agents électoraux .Un bureau de vote est composé d'un président, de deux assesseurs et de deux suppléants. Ils sont désignés par la CECI. Parmi les électeurs inscrits au rôle dudit bureau de vote (ce qui n'était pas souvent respecté).

En effet, ils étaient choisis dans le respect des équilibres politiques, ethniques et genre. C'est dire que parmi les cinq se trouve une femme ou fille. La majorité d'entre- eux étaient des enseignants et des directeurs des Ecoles primaires et secondaires.

II.3.4. Les attributions des agents électoraux.

Le président du bureau de vote est chargé de prendre toute disposition légale et toute mesure afin d'assurer le bon déroulement du scrutin ainsi que l'ordre et la tranquillité à l'intérieur et aux abords du bureau de vote. Il assure la police du vote et a la qualité d'officier de police judiciaire à compétence territoriale et matérielle restreinte. Les assesseurs assistent le président en assumant les tâches leur confiées. Les suppléants quant à eux viennent en appui aux assesseurs .

II.3.5. Autres acteurs électoraux.

Pour le bon déroulement du processus électoral le code électoral prévoit d'autres acteurs lors du scrutin. C'est notamment :

- les mandataires des partis politiques et des candidats indépendants ;
- les électeurs qui sont les principaux acteurs du scrutin ;
- les observateurs nationaux et internationaux ;
- les superviseurs qui sont les représentants de la CENI, de la CEPI et de la CECI.

Les élections de 2005 étaient supervisées en grande partie par les troupes onusiennes, par les observateurs nationaux, ceux de la COSOME, avec la campagne médiatique faite par la synergie des médias burundais.

La commune de Nyanza-lac était supervisée par un membre de la CEPI, le magistrat KABURA Léopold et les autorités administratives à la base apportaient un appui administratif à la CECI.

II.3.6. Les documents et les matériels du bureau de vote.

La veille du scrutin a été consacrée à apprêter les documents électoraux et le matériel du bureau de vote. L'ensemble des documents est composé d' une liste électorale de pointage, les bulletins de vote, la copie du code électoral, le texte fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote, la liste des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants, les imprimés des procès- verbaux des opérations de vote, les imprimés des feuilles de dépouillement, les enveloppes électorales et les circulaires de la CENI.

Chaque bureau de vote recevait un kit électoral composé de matériel électoral d'urne, table, chaises, scellés, un ou plusieurs isoloirs, les réceptables, encre indélébile, encreur, bic, rouleaux adhésifs, le cachet « A VOTE », une boîte de bougies, tampon, marqueurs , cartons d'emballage, agrafeuses et agrafes, boîtes d'allumettes, bloc notes, lame de rasoirs et des enveloppes sac. L'ensemble de ces matériels et documents était gardé par les agents de la police ou de l'armée. Ils étaient remis en totalité après les scrutins aux agents de la CECI.

II.3.7. Le contexte général.

Les élections législatives du 4 juillet 2005 se sont déroulées dans une ambiance de peur consécutive aux événements survenus lors des communales dans les autres communes du pays comme Isare, Kabezi et Kanyosha, suite aux rumeurs d'infiltration des éléments du FNL.

Malgré ces rumeurs, le scrutin s'est déroulé normalement dans les différents centres de vote de Muyange, Bukeye, Mugerama, Mvugo, Kabonga et Rimbo. Néanmoins le taux de participation a été faible par rapport aux communales. Les raisons sont données par le Professeur NGARAMBE Paul, président de la CENI à l'ABP info :

« (...) l'autre raison est liée à la sécurité car la population avait peur de se retrouver victime d'insécurité »[89].

Le scrutin des législatives représentait des enjeux très importants dans la mesure où pour certains partis, il s'agissait d'un problème de « survie » alors que pour d'autres il fallait renforcer la victoire amorcée dans les élections communales. C'est le cas du CNDD-FDD au niveau national et du FRODEBU au niveau communal.

II.3.8. Le déroulement du scrutin

Le scrutin des législatives du 04 juillet 2005 s'est déroulé en une journée. Au départ, le président du bureau de vote annonce l'ouverture des opérations électorales en présence des membres du bureau de vote, des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants, des observateurs et de toute la population déjà présente. Il passe directement à une vérification des documents et du matériel électoral. Il montre au public que l'urne est vide, la referme et met les scellés. Il s'assure que le nombre des enveloppes est suffisant pour couvrir les opérations de vote en tenant compte des détériorations éventuelles.

Ainsi, chaque électeur à son arrivée, aligné sur une file de gens, présente au président du bureau de vote ou son délégué sa carte d'électeur ainsi que sa carte nationale d'identité, ou toute autre pièce d'identification autorisée par la loi.

Il vérifie sur ses doigts pour voir si l'électeur devant lui, n'a pas d'encre indélébile, ce qui signifie qu'il n'a pas encore voté. Dans le cas contraire, c'est une infraction électorale. Un électeur qui n'a ni sa carte d'électeur ni

[89] NGARAMBE Paul Cité in ABP-info n°3566

documents requis pour justifier son identité perd automatiquement sa qualité d'électeur.

Après vérification de la qualité d'électeur, un membre du bureau de vote pointe sur son nom sur le rôle électoral. Il lui remet une enveloppe cachetée et paraphée et un bulletin ou autant de bulletins de vote qu'il y a de candidats ou de listes de candidats. Ce sont les 19 bulletins de vote présents à Nyanza-lac.

Ensuite, l'électeur se rend directement dans l'isoloir installé dans une salle de classe pour faire son choix. Il introduit dans l'enveloppe un bulletin de vote de son choix électoral représentant ainsi le candidat indépendant ou le parti politique de son choix. Le reste des bulletins non utilisés sont déposés dans la poubelle suspendue dans l'isoloir. A la sortie, l'électeur fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe qu'il va introduire dans l'urne en présence des membres du bureau de vote et du public. Après cette opération, un membre du bureau de vote lui met l'encre indélébile sur l'un des doigts ; un cachet « A VOTE » est alors apposé sur sa carte d'électeur.

Enfin, pour éviter d'éventuelles fraudes, il était interdit qu'un électeur rentre avec un bulletin de vote non utilisé, chose qui n'était pas souvent vérifiée.

Quant à la sécurité électorale, contrairement à la peur de la nuit du 3 au 4 juillet 2005 les élections législatives se sont déroulées dans la tranquillité sur tout le territoire de la commune de Nyanza-lac. Un autre fait qui a marqué les élections législatives du 4/7/2005 est l'interdiction du vote par procuration et une forte sensibilisation médiatique qui a couvert le territoire national. Elle aidait à stabiliser et à calmer les électeurs.

Quant aux irrégularités au cours de ces élections dans la commune de Nyanza-lac sont entre autre le cas des électeurs qui se présentaient à un bureau de vote autre que celui où ils s'étaient faits enregistrer souvent pour cause de service : le cas des militaires et policiers. Certains électeurs ne

se retrouvaient pas sur les rôles électoraux alors qu'ils détenaient des documents exigés. De telles irrégularités étaient résolues par les membres du bureau de vote.

II.3.8.1. Dépouillement et proclamation des résultats du scrutin

a. Dépouillement

Comme pour le référendum, les communales et même lors des législatives du 04.juillet 2005, il a été procédé à l'opération dite « nuit électorale » qui consiste à donner les résultats du scrutin au fur et à mesure du dépouillement dans les centres de vote sur toute l'étendue du pays. Les opérations électorales devraient se clôturer à 16h ou à 17h au plus tard si les électeurs restent présents sur le bureau de vote. Le Président du bureau de vote annonce la clôture du scrutin en présence des membres du bureau de vote, des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants ou des trois témoins choisis parmi les électeurs présents.

Le comptage ne concerne que les enveloppes contenues dans les urnes. Le dépouillement suit immédiatement la clôture des opérations de vote et se fait au lieu même où s'est déroulé le scrutin. Il est opéré sans arrêt jusqu'à son achèvement complet. L'opération du dépouillement suit les étapes suivantes : ouverture de l'urne, retrait des enveloppes et leur ouverture au fur et à mesure, le dénombrement des bulletins de vote valables pour chaque candidat, le dénombrement des bulletins nuls et des abstentions et la consignation des résultats dans un procès- verbal.

Sont nuls :

1. Les enveloppes contenant plus d'un bulletin de vote ;
2. Les bulletins non conformes au modèle arrêté ;
3. Les bulletins trouvés sans enveloppe ou dans une enveloppe non réglementaire ;

4.Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou les tiers ;

5.Les enveloppes contenant tout autre document en plus du bulletin de vote.

Les résultats du dépouillement sont par la suite consignés dans les procès- verbaux conçus à cet effet. Ils sont signés par tous les membres du bureau de vote et les mandataires. Il est indiqué , le nombre d'électeurs ayant participé au vote, le pourcentage des votants par rapport aux inscrits, le nombre des suffrages exprimés et celui des bulletins nuls et le pourcentage des suffrages exprimés par rapport aux votants.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de voix et le pourcentage obtenu par parti politique en commune de Nyanza-lac.

b. Les résultats des élections législatives de 2005 en commune de Nyanza-lac

Parti/ indépendant	voix	%
FRODEBU	8998	43,48
UPRONA	1055	5,10
PP	46	0,22
CNDD-FDD	5314	25,68
CNDD	4686	22,64
KAZE-FDD	84	0,41
MRC	12	0,06
MSP-INKINZO	96	0,46
FROLINA	151	0,73
PARIBU	0	0,00
PARENA	83	0,40
PPDRR	05	0,02
RPB	13	0,06
ALIDE	61	0,29
PADER	08	0,04
PALIPE	12	0,06
A.V-INTWARI	41	0,20
ABASA	09	0,04
Indépendant	22	0,11

Le nombre total des inscrits : 32 186, le nombre de votants : 20 696, le pourcentage de votants : 64,3%[90].

Aussitôt après le dépouillement, le président du bureau de vote fait la lecture à haute voix des résultats, signe de proclamation . Directement, il achemine les procès verbaux aux bureaux de la CECI dans la même soirée. La CECI fait la collecte de tous les résultats de la commune

[90]. Le rapport de la CENI sur le processus électoral du Burundi 2004-2005, CENI, Buja, décembre 2005.

entière. Ils étaient directement transmis par voix médiatique ou téléphonique par les membres de la CECI à la CEPI qui reçoit à son tour les données électorales de toute la circonscription électorale. La Commune de Nyanza-lac était assistée par un agent de l'ABP de Makamba.

Trois partis politiques seulement ont eu des sièges au parlement : CNDD-FDD deux sièges, FRODEBU un siège et CNDD un siège avant la cooptation. Les députés élus dans la circonscription MAKAMBA sont :

1. NDIKURIYO Réverien : CNDD-FDD
2. MBONINYIBUKA Gilbert : CNDD-FDD
3. GAHIMBARE Jean Baptiste : FRODEBU
4. NIYUNGEKO Charles : CNDD

II.3.9. Le comportement des électeurs après la proclamation des résultats.

Contrairement à ce qui s'est passé lors des législatives du 29 Juin 1993 la population de Nyanza-lac comme celle des autres régions du pays a gardé le calme après la proclamation des résultats du 04/07/2005. La cohabitation et les relations entre les membres des différents partis politiques qui étaient en compétition sont restées bonnes. Tous attendaient la mise en place des institutions démocratiquement élues et se félicitaient d'avoir terminé le processus électoral en paix. Cette attitude est expliquée par l'honorable MBONINYIBUKA Gilbert du CNDD-FDD interrogé à ce sujet dans ces termes:

> « abanywanyi bacu twari twabateguye ko batoja mu ibarabara canke ngo batere ubwoba abo bariko barahiganwa ».[91]
>
> (nous avions préparé nos membres pour qu'ils n'aillent pas dans les rues ou de ne pas terroriser les concurrents).

[91] Informateur MBONINYIBUKA Gilbet, député du CNDD-FDD interrogé le 20 mai 2011, Biniganyi

Selon NDIRARIHA Japhet, un démobilisé :

« abanyagihugu bifashe uko abari imbere yabo bifashe, abandi batinya ibigwanisho bikiri mu banyagihugu ».[92]

(la population s'est comportée selon leurs représentants, d'autres craignaient les armes toujours dans la population).

De ce qui précède, nous retenons que le comportement de l'électorat de Nyanza-lac en particulier et du pays en général, après les élections a été organisé par les états majors des partis politiques ou il est dû à la situation sécuritaire qui caractérisait la période d'avant et d'après le processus électoral.

[92] Informateur NDIRARIHA Japhet, démobilisé interrogé le 23 mai 2011, Kabondo

CHAPITRE III. APPROCHE COMPAREE DES DEUX ELECTIONS

Ce chapitre s'intéresse à l'analyse et l'interprétation des résultats de notre recherche. Pour y arriver, nous avons focalisé notre réflexion sur l'aspect organisationnel, l'effet psychosociologique ainsi que les perspectives électorales.

III. 1. ORGANISATION ELECTORALE

Les élections de 1993 et de 2005 ont été organisées dans un système pluraliste. Le vote devait durer une seule journée. Les bureaux de vote étaient construits au chef lieu des secteurs en paille pour les élections de 1993, tandis que les centres de vote de 2005 étaient les écoles primaires implantées sur les collines de la commune de Nyanza-lac. Le nombre de bureaux de vote dépendait du nombre des inscrits. Les isoloirs étaient placés dans les salles de classe. Le nombre de députés était de trois pour les élections de 1993. Ils sont au nombre de cinq pour celles de 2005 dans la circonscription de Makamba.

Les élections législatives de 1993 se sont déroulées après les présidentielles que le FRODEBU venait de remporter alors que les législatives de 2005 se sont passées après les communales que le CNDD-FDD venait de remporter sur l'étendue nationale et le FRODEBU dans les communales à Nyanza-lac, ce qui a montré que le premier scrutin influence le comportement des électeurs aux élections suivantes, car le parti vainqueur redouble l'effort au moment ou les autres se retrouvent déjà en position de faiblesse.

Quant aux listes bloquées, celles de 1993 ne mentionnaient pas l'ethnie du candidat député ce qui a fait que les trois députés élus du FRODEBU soient tous hutu. Au contraire, celles de 2005 mentionnaient l'ethnie des différents

candidats inscrits sur les 19 listes bloquées des 18partis politiques et 1 des indépendants en compétition. Ceci est inspiré par l'Accord d'Arusha.

III 1.1 Les supports politiques et constitutionnels

Les élections de 1993 et de 2005 sont organisées dans les situations politiques et constitutionnelles très différentes.

Les supports politiques de 1993 sont en premier lieu les partis politiques qui sont encore peu au nombre de (11) onze dont (6) six seulement ont participé dans les compétitions électorales. D'autres supports sont les organes chargés d'organiser les élections en l'occurrence la Commission Electorale Nationale qui dépendait directement du Ministère de l'intérieur. Ce n'était pas une commission indépendante.

Les supports politiques de 2005 sont les partis politiques au nombre de 33 partis dans lesquels 25 ont participé dans les législatives dont 12 présents dans les 17 provinces et 5 indépendants. Dix huit partis politiques étaient en compétition électorale dans la circonscription de Makamba. C'est aussi la mise en place de la Commission Electorale Nationale qui, cette fois-ci était indépendante.

Quant aux supports constitutionnels, les élections de 1993 sont régies par la Constitution de 1992 et le Code électoral du 13 mars 1993. Tous les deux textes s'inspiraient de la Charte de l'unité nationale adoptée par référendum le 05 février 1991.

Les élections de 2005 ont eu comme supports constitutionnels la Constitution du 18 mars 2005 qui s'inspire en grande partie de l'accord de paix et de réconciliation d'Arusha et les différents accords de cessez- le- feu entre le gouvernement et les mouvements rebelles et à moindre mesure la Constitution de 1992. Un code électoral du 20/04/2005 complété par un code de conduite. Un autre élément est que les élections de 1993 ont été organisées par un gouvernement issu d'un seul parti unique UPRONA au moment où le

gouvernement de transition comptait les membres des familles politiques G10 et G7 signataires de l'Accord d'Arusha et les ex-mouvements rebelles.

III.1.2. Dépouillement et proclamation des résultats

Les élections de 1993 ont respecté le principe de la « nuit électorale » seulement le dépouillement se fait dans un endroit autre que les centres de vote. Les urnes étaient déplacées avec leur contenu sous la surveillance des forces de l'ordre, des membres des bureaux de vote et les mandataires des partis politiques vers les lieux préparés à cet effet.

Ce qui n'est pas le cas pour les élections de 2005, le dépouillement se fait directement après les opérations de vote, sans toutefois transporter les urnes, seuls les procès verbaux étaient directement acheminés par les présidents des bureaux de vote au bureau de la CECI.

Quant aux résultats, les tableaux trois et six respectivement pour les élections législatives de 1993 et de 2005 font apparaître la victoire du FRODEBU dans les deux élections qui se sont déroulées dans des contextes différents dans la commune de Nyanza-lac.

Lors des élections législatives de 1993, le FRODEBU remporte le verdict du scrutin à raison de 83,05% des suffrages exprimés et suivi par l'UPRONA. Dans les législatives de 2005, le même parti remporte dans cette même commune avec 43,48% suivi par le CNDD-FDD avec 25,68%. Les raisons ou les facteurs de ce positionnement du FRODEBU sont analysés dans les points qui suivent.

III. 1.3. Le type de vote

Pour les deux élections, le type de vote est le même, c'est le vote secret, même si les contextes diffèrent. Elles ont été libres, apaisées et transparentes et ont respecté le principe du suffrage universel direct.

Après les élections de 1993, le Burundi entre dans une nouvelle ère politique du multipartisme qui a été marquée dans ses premiers mois par un remplacement collectif de l'ancienne classe dirigeante, celle de l'UPRONA, par la nouvelle du FRODEBU, un fait qui aggravait le désespoir qui était déjà lu dans les visages des vaincus. Ainsi, le Carrefour des idées écrit :

« Le FRODEBU vient de gagner les présidentielles et nous avons peur. »[93]

Les conséquences négatives de ces élections se sont manifestées avec l'assassinat du Président élu le 21/10/1993 qui fut suivi par une longue crise qui se dénouera avec les accords de cessez-le-feu.

Mais pour la population de Nyanza-lac les élections de 1993 devraient conduire au triomphe de la démocratie. Cette attente se justifie par le calme et l'entente qui ont caractérisé cette population même après la mort du Président élu tandis que les élections de 2005, ont eu comme conséquence la fin de la transition et le retour de la souveraineté du peuple burundais. Le pays est de nouveau doté des institutions démocratiquement élues, ce qui renouvelle l'image sociopolitique du pays dans l'opinion tant nationale qu'internationale.

III.2. IMPACT DES RESULTATS ELECTORAUX

Les résultats des élections législatives de 1993 font que le parti FRODEBU soit majoritaire dans les institutions élues. Le parti vainqueur occupe touts les sièges parlementaires dans la circonscription de Makamba. Après les élections des mutations politiques sont enregistrées notamment : le remplacement des chefs de collines non frodebustes, nomination des administrateurs à majorité frodebustes. Mais aussi des menaces verbales étaient adressées aux membres des autres partis. L'autre impact de ces élections est le déclanchement de la crise politico-ethnique dès le 21 octobre 1993 jusqu'à la

[93] Carrefour des idées, cité par NIRIKANA (R.), op. cit. p. 51.

veille des élections de 2005. Les résultats des élections de 1993 n'ont pas favorisé le partage des pouvoirs entre les partenaires politiques.

Néanmoins, les résultats des élections de 2005 ont permis le partage des sièges parlementaires de la circonscription de Makamba : un siège pour le FRODEBU, un siège pour le CNDD et deux sièges pour le CNDD-FDD avant la cooptation. Le processus électoral de 2005 a permis la mise en place des conseils communaux dans le respect des équilibres ethniques, politiques et du genre, l'élection présidentielle au suffrage universel indirect ainsi que la mise en place d'un gouvernement pluraliste post-transition.

III.3. LES EFFETS PSYCHOSOCIOLOGIQUES DES DEUX ELECTIONS

III.3.1. Les effets du contexte sociopolitique sur l'électorat

a. Le contexte sociopolitique

Les élections législatives du 29 juin 1993 et celles du 04 juillet 2005 se sont déroulées dans des contextes sociopolitiques différents.

Les premières se sont déroulées après le référendum sur l'unité nationale du 05 février 1991, la mise en place de deux commissions constitutionnelles et des infiltrations des éléments des mouvements rebelles oeuvrant en Tanzanie (le PALIPE HUTU et le FROLINA) surtout en commune de Nyanza-lac.

Un autre élément est l'existence des chefs locaux et communaux en provenance des autres régions du pays, un fait considéré par les gens de Nyanza-lac comme symbole de mépris. SAYUMWE Thomas, ancien Administrateur de la commune de Nyanza-lac, interrogé à ce propos le confirme :

> *« depuis, après 1972, Nyanza-lac a été toujours administré par les résidents d'ailleurs. Cela nous tourmentait tellement».*[94]

[94] SAYUMWE Thomas, informateur, interrogé le 10/3/2010, Kabondo

Les élections de 2005 se sont déroulées dans un contexte de sortie de crise politico ethnique dans laquelle les nouvelles forces politiques : le CNDD-FDD et le CNDD avaient pris une part remarquable. Les effets de cette crise étaient encore présents dans le mémoire de l'électorat. La signature des Accords de paix et de cessez-le-feu redonne une nouvelle image politique au pays.

b. Les effets du contexte électoral

Le contexte électoral influence le comportement des électeurs comme l'ont confirmé nos enquêtés. Ainsi, 45 sur 50 des interrogés soient 90% affirment que leur choix électoral de 1993 était orienté par des considérations d'ordre ethnique. A ce sujet, Thérence SINUNGURUZA président de la commission électorale de 1993 écrit :

> *« (...), le candidat NDADAYE a eu beaucoup de voix dans des localités à forte concentration ethnique hutu, et une petite minorité là où il se trouvait une grande concentration de Tutsi. Le président BUYOYA a eu la majorité des suffrages dans les communes peuplées surtout de Tutsi, et une minorité dans les communes peuplées surtout de Hutu. Pour les électeurs hutu, il fallait que NDADAYE soit élu parce qu'il est hutu, tandis que pour les Tutsi électeurs, il fallait garder BUYOYA parce qu'il est Tutsi. »*[95]

Même nos enquêtés affirment que leur comportement a été le reflet des considérations d'ordre politiques. Pour Ernest MINANI, un hutu de l'UPRONA :

> *« FRODEBU ico gihe yasigura umugambwe wa abahutu. Jewe nari muri UPRONA ariko natoye FRODEBU »*[96]

[95] SINUNGURUZA (T.), op. cit. p. 84.
[96] MINANI Ernest, informateur interrogé le 27/3/2010, Quartier Swahili.

(le FRODEBU à l'époque signifiait le parti des hutus. Moi, j'étais de l'UPRONA mais j'ai élu le FRODEBU).

Pour Sylvère BARANSAGIRIJE :

« twategerezwa gutora FRODEBU kuko NDADAYE yavuga ngo tore FRODEBU mutwarwe na abo mwitoreye »

(nous devrions élire le FRODEBU car NDADAYE disait : Elisez le FRODEBU afin d'avoir des dirigeants que vous avez vous-mêmes élus).

Il ajoute aussi :

« barabaza abatwara ico gihe iyo bava,twishura ngo i Vugizo, mu Rutovu» [97]

(ils demandaient d'où provenaient les autorités d'alors et la réponse était souvent de Vugizo et de Rutovu).

Ceci laisse entendre que élire le FRODEBU c'est élire le parti de hutu et pour la population de Nyanza-lac permettre aux natifs de la commune d'être des administratifs. Certains acteurs politiques en tenaient compte dans leur propagande.

Quant aux élections de 2005, elles sont également influencées par le contexte électoral .Certains acteurs ne sont plus du FRODEBU mais du CNDD-FDD, CNDD et du KAZE- FDD, les nouvelles forces politiques. Cependant, le tableau six de la page 66 montre que le FRODEBU vient encore en tête au niveau des résultats. Ce fait est expliqué de diverses manières par nos enquêtés. Selon NJEJIMANA Floribert, secrétaire communal :

« c'est parce que c'est le FRODEBU qui dirigeait la commune dans la transition, pour ce, l'économie était restée dans les mains des frodebustes. Mais également c'est suite à ce que

[97] BARANSAGIRIJE Sylvère, informateur interrogé le 10/3/2010, Buheka

j'appelle historique du milieu en politique, tu vois même que Rumonge c'est le FRODEBU qui a gagné ».[98]

Pour Moïse SUDANI, ancien frodebuste devenu membre du CNDD-FDD ne le voit pas de cette façon. Selon lui :

« abaforodebu bagirije ibibi vyose vyo mu ntambara aba CNDD-FDD mu kwiyamamaza».[99]

(les frodebustes accusaient le CNDD-FDD de tous les maux au cours de la propagande).

Mais aussi le comportement électoral de la population de Nyanza-lac dépend, pour certains, de la leçon tirée de la récente histoire du milieu car le CNDD-FDD et les autres partis politiques anciens mouvements rebelles avaient pris part dans la guerre qui avait secoué et détruit la commune de Nyanza-lac et le pays en général. Le poids du contexte électoral se fait également remarquer lorsque certains électeurs justifient leur choix électoral de 2005 par le fait que c'est le FRODEBU qui avait signé les accords de cessez-le-feu avec les mouvements rebelles. Selon Bernard NYABENDA, membre du comité communal du FRODEBU :

« nous avons élu le FRODEBU car c'est celui qui a négocié le cessez-le-feu ».[100]

Bref, comme la sociologie électorale s'attache à expliquer le comportement de l'individu en tant qu'électeur, nous comprenons que le choix de l'électeur dépend de son vécu d'hier qu'il reporte les effets positifs ou négatifs sur les acteurs politiques en compétition.

[98] NJEJIMANA Floribert, informateur interrogé le 2/4/2010, Bureau communal
[99] SUDANI Moise, informateur interrogé le 12/3/2010, Kabondo
[100] NYABENDA Bernard, informateur interrogé le 10/3/2010, Bukeye

Cependant, ce contexte électoral et son poids sur l'électeur ne suffisent pas pour expliquer le choix de ce dernier. Il peut être influencé par d'autres facteurs comme la campagne électorale, les relations entre les acteurs et les enjeux politiques des élections.

III.3.2. Les effets de la campagne

Toute tenue des élections nécessite l'organisation et la convocation d'une grande campagne de propagande politique au cours de laquelle les candidats indépendants et ceux des partis politiques expliquent à l'ensemble de l'électorat leur projet de société.

Ainsi, que ce soit les élections de juin 1993 et celles de juillet 2005, toutes les deux ont été précédées par une large campagne de propagande. Pour celles du 29 juin 1993, une masse d'électeurs étaient rassemblée sur les places publiques à l'écoute des programmes de chaque parti et à la présentation des candidats députés inscrits sur les listes bloquées.

Deux partis politiques à savoir l'UPRONA et le FRODEBU enregistraient une foule immense de gens. Certains affirment même qu'il n'y avait que les deux partis politiques à Nyanza-lac.

Néanmoins, après le scrutin, nous constatons que tous les sièges sont revenus presque exclusivement au parti le FRODEBU. Deux questions se posent : La campagne a-t-elle des effets sur le choix de l'électorat ? Les électeurs se décident-ils avant la campagne?

Le même constat pour les élections du 4 juillet 2005, tous les 17 partis politiques en compétition organisaient des séances de propagande, la foule des électeurs se présentaient, en dansant et en chantant la victoire dans les législatives. Cependant, c'est après le scrutin que nous avons constaté que quatre partis politiques sur dix sept ont pu avoir un siège au moins. Ainsi, la campagne électorale n'a que des effets limités

III.3.3.1. Les effets limités de la campagne électorale

Malgré cette situation, la campagne électorale n'est pas sans effets. Seulement, ses effets sont limités. Elle reste utile pour les électeurs non informés à l'avance ou les indécis. Elle est aussi l'une des principales voies d'information politique car la grande majorité de la population affirme avoir participé dans les réunions de masse dites « meeting » et certains peuvent changer leurs anciennes décisions électorales comme le confirme GIPFUMU Ruben :

> « *ego, hari abavuye muri UPRONA mu indwi ya nyuma ya amatora yo muri 1993* »[101]
>
> (oui, il y a ceux qui ont quitté l'UPRONA dans la dernière semaine précédant les élections de 1993).

La campagne présente cependant un avantage particulier car elle permet un contact physique entre les différents candidats et la masse.

Cependant, nous avons constaté qu'un parti peut avoir une foule d'électeurs devant lui pendant la campagne électorale et n'avoir pas de voix dans l'urne. Par ailleurs, certains électeurs ne participent même pas à ces réunions de masse, mais se dirigent tout de même aux urnes. Ceci nous amène à croire que d'autres facteurs entrent en jeu pour influencer cet électeur à se décider. C'est notamment les relations nouées avec les acteurs et la part des enjeux électoraux.

III.3.4. Les effets des relations interpersonnelles

Le comportement de l'électeur est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs. Les acteurs politiques vivent en société et nouent par conséquent des relations avec les autres membres de la société qui influencent le choix de l'électeur.

[101] GIPFUMU Ruben, informateur interrogé le 2/4/2010, Buheka

En plus des réunions de masse, la population de Nyanza-lac participe dans des contacts informels de petits groupes .Des soirées politiques sont parfois organisées. Anselme NYANDWI, directeur de l'E. P Mvugo, interrogé à ce propos, s'explique :

> « *pour que nous ayons la victoire, nous passions ménage par ménage surtout le soir. Le soir, c'est là où nous parlons mieux de la politique, étant ensemble avec les autres* ».[102]

Nous voyons ainsi que les contacts informels influencent le choix des électeurs car à ce moment, les contacts sont presque individualisés et personnalisés. Même les pots de vin sont distribués afin de fidéliser l'électeur. Suite à ces relations entre l'électeur et le candidat ou son représentant, il se crée un sentiment de sympathie pour les uns ou d'antipathie pour les autres. Plus un parti politique est représenté sur les listes par des personnages de mauvaise réputation, plus il aura très peu de chance d'être élu. KANUMA Léonidas, membre du conseil communal s'exprime à ce sujet :

> « *abanyagihugu batora abo babona bameze neza no mu kibano* »[103]
>
> (le peuple élit ceux qu'il voit comme exemple dans la société).

III.3.5. La part des enjeux électoraux

L'autre facteur qui oriente la décision des électeurs est l'enjeu politique. Mais il parait difficile de parler des enjeux dans le cas concret du Burundi en général et de la commune de Nyanza-lac en particulier car, l'analphabétisme qui s'observe chez la plus grande majorité de l'électorat burundais est un handicap majeur pour l'interprétation des discours politiques, des programmes présentés par les partis en compétition.

[102] NYANDWI Anselme, représentant zonal du FRODEBU, interrogé le 2/4/2010, Mvugo

[103] KANUMA Léonidas, informateur interrogé le 27/3/2010, Muyange

Comment peut-on parler des enjeux politiques pour un électorat qui ne connaît même pas les programmes des partis pour lesquels ils ont voté? En effet, selon Charles DEBBASCH et J.M. PONTIER :

> « *un des éléments qui permet le mieux aux électeurs de se déterminer en connaissance de cause est l'activité programmatique des partis* »[104]

Nous pouvons alors nous demander si la population de Nyanza-lac savait dans les deux élections faire une analyse comparée des programmes proposés alors que la grande partie de celle-ci ne sait ni lire ni écrire. Ceux qui en sont capables se heurtent à l'absence totale d'une culture de lecture. Le tableau ci-dessous le montre.

Tableau 7. Récapitulation des moyens de communications des idéaux politiques

Type de voies	Fréquence	%
1. Radio diffusée	34	68%
2. T.V.	8	16%
3. Journaux	18	36%
4. Réunion de masse	32	64%
5. Contacts informels	34	68%

Ce tableau est élaboré à partir des données de notre enquête

Les données de ce tableau font apparaître deux principales sources utilisées par cinquante individus enquêtés. Il s'agit de la radio diffusée et les contacts informels. La troisième source est les réunions de masse que certains appellent les « Meetings ». Or, les trois sources ne permettent pas facilement à l'électeur de faire l'analyse des demandes politiques. Ainsi, les enjeux politiques influencent en grande partie la classe des intellectuels qui s'adonnent à un jeu politique intéressé et qui influencent à leur tour la masse.

[104] DEBBACH (C.), et PONTIER, (J. M.) cités par NDUWAYO (M.) in Analyse critique du positionnement du parti FRODEBU lors des élections communales de juin 2005. Cas de la commune Songa, UB, 2008, p. 78.

En définitive, le comportement politique des électeurs de notre zone d'étude dépend en grande partie du contexte électoral dont les acteurs en compétition essaient de profiter. Il dépend également des effets de la campagne électorale qui aident les électeurs indécis à se décider. Le comportement aussi s'explique par les interactions que les acteurs nouent entre eux. Ils résultent également des enjeux politiques électoraux du fait que le champ politique est considéré par certains intellectuels comme un investissement économique duquel ils doivent tirer profit juste après les élections.

III.4. LES PERSPECTIVES ELECTORALES

Après l'analyse comparative et l'approche psychosociologique des élections législatives de 1993 et celles de 2005, il est évident que le peuple burundais en général et les acteurs politiques en particulier doivent tirer les leçons de ces expériences électorales.

Comme nous l'avons constaté, les programmes des partis politiques ne sont pas mis en avant dans les propagandes. Peut être car la population n'est pas toute capable de faire une analyse comparée de ces programmes. Pour ce, les acteurs politiques se bornent à des stratégies autres afin de gagner uniquement le scrutin. A ce sujet, Thérence SINUNGURUZA écrit :

> « *chez nous, la compétition électorale a rarement mis en avant l'intérêt de la population. On constate que les classes politiques élaborent leurs stratégies en fonction de leurs intérêts peu importe ce qui peut arriver à la population* ».[105]

Par ailleurs, les partis politiques présentent, en effet, toujours des programmes bien clairs. Mais à voir leurs comportements électoraux, nous doutons que leur priorité se trouve ailleurs. Le cas des transhumances politiques

[105] SINUNGURUZA (T.), op. cit. p.83.

auxquelles nous assistons le démontre à suffisance. Quelqu'un est au parti ***X***, le lendemain il est au parti ***Y***, le surlendemain il se trouve au parti ***Z***.[106]

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en l'absence de toute idéologie démocratique ou libérale et programmes convaincants, cette classe politique a toujours pris des raccourcis pour sa propagande, soit des raccourcis ethniques ou régionalistes. Que ce soit les élections de 1993 et celles de 2005, nous avons remarqué qu'il y avait absence de programmes bien établis dans les propagandes.

Pour ce, une éducation civique de la population en âge de voter en particulier et de toute la population en général s'avère prioritaire afin d'arriver à un vote sur enjeux. Cette population à majorité non instruite mérite d'être informée par principe et par expérience des précédentes élections. Nous savons que la population a peur des élections, il faut édicter des textes légaux qui rassurent nos concitoyens, leur indiquer ce qui est nécessaire pour éviter que les erreurs du passé ne se reproduisent.

La compréhension des textes et des lois en l'occurrence la Constitution, le code électoral et les programmes des partis politiques demande qu'ils soient traduits dans la langue nationale car plus de 90% de la population ne parlent que le Kirundi. Dans cette éducation, le rôle de la société civile est incontournable.

Enfin, le vote sur enjeu signifie que l'électeur agit ou réagit électoralement en fonction de ce que les résultats du vote peuvent avoir sur sa vie et celle du pays en général. Son comportement électoral changera non pas en fonction des partis politiques mais en fonction des perceptions que les électeurs ont sur la possibilité de tel ou tel candidat de régler les problèmes de la société.

Dans ce cas, l'électeur doit être informé des défis qui hantent sa société. Le vote sur enjeu nous donne l'image d'un électeur affranchi, libéré des liens partisans, ethniques ou régionalistes. C'est un électeur politisé, autonome et

[106] SINUNGURUZA (T.), op. cit. p.84.

indépendant. Il se comporte comme un stratège. C'est à ce niveau que même les acteurs politiques sont rationnels et l'électeur est donc capable de choisir entre plusieurs alternatives politiques et de les hiérarchiser en fonction de ses préférences.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail est centré sur l'approche psychosociologique des comportements politiques de la population de Nyanza-lac dans les élections législatives de 1993 et celles de 2005.

Dans notre introduction générale, nous nous sommes attelé à préciser les facteurs qui ont motivé notre choix. Dans la problématique nous retenons les interrogations qui entourent la compréhension du comportement de l'électorat de notre zone, auxquelles notre étude doit essayer d'apporter de réponses. Nous avons également présenté les hypothèses qui sont le soubassement de notre recherche. Alors nous avons présenté la méthodologie utilisée. Par après nous avons procédé à l'échantillonnage en utilisant la méthode de modèle réduit. Comme il s'agissait d'un échantillon présentant des niveaux de formations différents nous avons opté pour un guide d'entretien français kirundi.

De plus, l'objet de l'étude était de savoir quels sont les facteurs qui déterminent, orientent les comportements électoraux de la population de notre zone de recherche.

Le premier chapitre de notre travail a été consacré au cadre théorique dans lequel nous avons présenté la définition des concepts clés de la psychosociologie et de la sociologie politique, science dont relève notre sujet de recherche, afin d'assurer aux lecteurs de notre travail une bonne compréhension. Dans cette même partie, nous avons jugé bon de faire une approche définitionnelle des notions d'élection, de démocratie et de pouvoir politique qui sont indissociables champ d'application de la procédure électorale.

Le deuxième chapitre était centré sur la présentation générale de notre zone d'étude, au déroulement de deux élections législatives qui font l'objet de notre approche. Dans la collecte de données, nous avons été guidé par des sources écrites notamment les journaux, les procès- verbaux des élections et d'autres données recueillies auprès de nos informateurs.

De plus, cette partie s'est aussi intéressée à la situation socio- politique et économique de notre zone avant chaque type d'élection tout en restant dans les limites de notre sujet d'étude. Car, pensons-nous que le comportement de l'électeur est influencé par son vécu d'hier.

Le troisième chapitre était réservé à l'approche comparative des deux élections sur le plan organisationnel. De plus, il traite de l'approche psychosociologique des deux élections à travers laquelle nous confirmons que le comportement électoral est le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs entre autres, le contexte électoral, les effets relationnels, les enjeux politiques et les effets de la campagne électorale.

Avant de clore notre travail, il nous revient de vérifier si nos hypothèses ont été confirmées ou infirmées.

Signalons d'abord, en guise de rappel que nos hypothèses comprenaient une hypothèse générale et des hypothèses spécifiques.

Comme hypothèse générale, nous avions posé que le comportement politique de la population de Nyanza-lac dépend de sa diversité de provenance. De notre part, nous ne saurions pas douter que cette hypothèse soit confirmée, du fait qu'au cours de notre recherche et de nos enquêtes nos informateurs nous ont confirmé que la zone de Nyanza-lac voulait être dirigée politiquement par les leurs.

Quant aux hypothèses spécifiques, il s'agissait d'abord de voir si le comportement politique et le choix électoral de la population étudiée ne serait pas le résultat des relations interpersonnelles, des effets de la compagne électorale et du contexte électoral.

Ces hypothèses, ont aussi été confirmées car, nous avons vu, à titre illustratif que plus un parti politique en compétition a mis sur la liste des candidats de bonne réputation dans la société, plus ils influencent une grande partie de son électorat. Nos informateurs nous ont confirmé que l'électeur s'exprime dans le vote afin de maintenir ou de corriger son contexte préélectoral.

En définitive, nous pensons avoir posé un jalon de plus dans la recherche portant sur la psychosociologie politique et la sociologie politique en science politique.

Ce faisant, nous avons conscience de nos limites, beaucoup de points restent encore à traiter. De plus, nous n'avons pas manqué de rencontrer de problèmes surtout liés aux sources et aux moyens financiers. Cependant, nul travail scientifique au monde ne peut prétendre constituer le point final de la recherche dans tel domaine ou dans tel autre. Notre travail se présente simplement comme une contribution à l'analyse des comportements électoraux et il pourra toutefois servir à des recherches ultérieures beaucoup plus fouillées.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

1. BURDEAU (G), *Traité de science politique*, T_{III}, *La dynamique politique*, Paris, LGDJ, Mai 1982.

2. BURDEAU (G), *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Paris, LGDJ, 1980.

3. BRAUD, (P.), *La vie politique*, Paris, PUF, 1993.

4. CADART, (J.), *Institution politiques et droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 1976.

5. CHANTEBOUT, (B.), *Droit constitutionnel et science politique*, Armand Colin, 1983.

6. COTINAUD, (O.), *Groupe et analyse institutionnelle*, Centurion, France, 1976.

7. DUVERGER, (M.), *Constitutions et documents politiques*, PUF, 1981.

8. GUCHET (Y), *Eléments du droit constitutionnel*, Paris, Albatros, 1981.

9. FOUCAULT, (M.), Jeu de force, in *vocabulaire psychologique*, Pari, PUF, 1979.

10. HAURION, (A.) et GIQUEL, (J), *Droit Constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, 1980.

11. JAVEAU, (C.), *L'enquête par questionnaire, manuel à l'usage du praticien*, Paris, éd. de l'Université de Bruxelles, 1978.

12. JAYAT, (M.), *Introduction à la Sociologie*, éd. Hachette supérieure, 2000.

13. PUREN (G), *Histoire des méthodologies de l'Enseignement des langues*, Paris, clé internationales, 1988.

14. SCHWARTZENBERG, (R.G.), *Sociologie politique, élément de science politique*, éd. Montchrestien, 1977.

15. GURVITCH, (G), (S. Dir. de), *Traité de sociologie*, T_{II}, Paris, PUF, 1968

16. BOUDON, (R.), (S. Dir. de) *Traité de sociologie*, T_{III}, Paris, PUF, 1992.

17. SINUNGURUZA, (T), *Les élections au Burundi, tout savoir et tirer des leçons De juin 1993*, luc pire, 2004

ENCYCLOPEDIE

1. AKOUN, (A) et al, *Encyclopédie de la sociologie*, Paris, Larousse, 1975
2. MOURE, (M), *Dictionnaire Encyclopédique d'Histoire*, Bordas, Paris, 1978

MEMOIRES

1. NDICUNGUYE, (D.), *Etude comparative des élections législatives de 1965 et celles de 1982*, UB, 1994.

2. NDUWIMANA, (S.), *Vécu et Mémoire politique d'une population victime de la guerre cas des déplacés du site de Muyange, commune NYANZA – LAC*, U. B, 2003

3. NIRAGIRA, (P.), *Les rivalités confessionnelles et leurs incidences sociales en province MAKAMBA ; cas de l'église Pentecôte de 1993à 2003*, U.B, 2008.

4. NIRIKANA, (R.), *Analyse comparative des élections législatives 1965 et celles de 1993*, UB 2004

5. NSHEMEZIMANA, (E.), *Situation sociolinguistique de la Commune NYANZA- Lac*, U .B, 2006

AUTRES DOCUMENTS CONSULTES ET JOURNAUX

1. Code Electoral 2005

2. La Constitution de la République du Burundi de Mars 1992

3. La Constitution de la République du Burundi de Mars 2005

4. Mission d'appui à la planification du processus électoral au Burundi, IFES, première session.

5. Guide pratique des membres des bureaux de vote.

6. Le rapport de la CENI sur le processus électoral du Burundi 2004-2005, CENI, Bujumbura décembre 2005

7. Le renouveau du Burundi n° 6430, 6431 et 6525

8. Agence Burundaise de Presse, ABP infos n° 3539 et 3566

LES COURS

1. Théories et Systèmes politiques, Histoire 1ère Licence Science politique

2. Historiographie : 2ème candidature d'histoire.

ANNEXES

I. LISTE DES CENTRES DE VOTE POUR LES LEGISLATIVES DE 2005[107]

1. EP BINIGANYI
2. EP BUHEKA
3. EP KABONGA
4. EP KABO
5. EP KAZIRABAGENI
6. EP MUGERAMA
7. EP MUGUMURE
8. EP MUKUNGU
9. EP MUYANGE
10. EP MVUGO
11. EP NYABIGINA
12. EP NYABIGINA Bis
13. EP NYANZA-LAC 1
14. EP NYANZA-LAC 2
15. EP NYANZA-LAC 3
16. EP RIMBO
17. EP RUBINDI
18. EP RUVUMERA
19. EP RUVYAGIRA

[107] *CENI : Référendum constitutionnel du 28/02/2005*

II. LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE de 1991[108]

1. Professeur NIYUNGEKO Gérard : Président
2. Professeur NGARAMBE Paul : Vice- Président
3. BARUTWANAYO Marianne
4. Major BIKOMAGU Jean
5. Docteur BIRABUZA André
6. BUTASI Jean Bosco
7. Major GAKORYO Lazare
8. Radjabu Iddi
9. KADEGE Alphonse Marie
10. Père KAGABO Liboire
11. MAJANYUMA Jean Berchmans
12. MAKOROKA Stanislas
13. MANWANGARI Jean Baptiste
14. MATUTURU Claudine
15. MIDENDE Gilbert
16. MUKASI Charles
17. MUNYEMBARI Paul
18. NAHIMANA Lewis
19. NDABAKWAJE Libère
20. NDABIRABE Charles
21. NDADAYE Melchior
22. NDARUZANIYE Gamaliel
23. NDIKUMANA Jean
24. NINDORERA Eugène
25. NIYIREMA Sylvestre
26. NSHIMIRIMANA Perpétue
27. NTAHONKURIYE Philippe
28. Abbé NTAGWARARA Jean
29. Monseigneur NTERERE Jean Berchmans
30. Monseigneur NTUKAMAZINA Pie
31. NTUNGWANAYO Phocas
32. RUBASHAMIHETO Gervais
33. SIMENYA Siméon
34. SINUNGURUZA Thérence

[108] SINUNGURUZA (T.), op. cit. pp. 30-31.

III. LISTE DES CANDIDATS DEPUTES PROVINCE MAKAMBA : LEGISLATIVES 1993[109]

Parti politique	Nom et prénom du candidat	Voix	%
1. RADDES	1. NDUWAYO Adronis 2. NIZEYE Edouard 3. NONARUKIZE Tharcisse 4. MATSIKO Générose 5. NDUWAYO Frank 6. NDAYISABA Pontien	325	0,44
2. UPRONA	1. NIYUNGEKO Laurent 2. KABURA François 3. KABURA Gaspard 4. NTAHIRAJA Pétronie 5. BATUNGWANAYO Jean Bosco 6. NIYUNGEKO Sylvère	20923	23,61
3. FRODEBU	1. SIRAHENDA Paul 2. BIGIRIMANA Grégoire 3. NIBOGORA Oscar 4. SINDAYIHEBURA Nome 5. NTUKAMAZINA Dismas 6. GAHIMBARE Jean Baptiste	63424	71,59
4. PRP	1. NDAYISENGA Noël 2. NIYONIZIGIYE Revocat 3. NSABIMANA Bernard 4. MINANI Pascal 5. NSABIMANA Clément 6. BASHIRAHISHIZE Calenie	941	1,06
5. PP	1. MBONIMPA Côme 2. NIMPAGARITSE Innocent 3. NAHIMANA Anaclet 4. NDIHOKUBWAYO Etienne 5. HATUNGIMANA Honoré 6. NDUWAMUNGU Barnabé	849	0,59
6. RPB	1. MAVUGUVUGU Gabriel 2. BARAZIKIRIZA Léonidas 3. NDIHOKUBWAYO Samuel 4. NZEYIMANA Berchmans 5. BAZAHICA Pascal 6. NIMENYA Alexis	475	0,53

[109] Renouveau du vendredi 25/06/1993 n° 4124

IV. LISTE DES CANDIDATS DEPUTES PROVINCE MAKAMBA : LEGISLATIVES 2005[110]

Parti politique	Nom et Prénom du candidat		Voix	%
1. ABASA	1. NIYONKURU Déo	: T	124	0.12
	2. MPAWENIMANA Pasteur	: T		
	3. CONGERA Login	: H		
	4. KANEZA Nadine	: T		
	5. SINDAYIKENGERA Justin	: T		
	6. NDEKATUBANE Joseph	: H		
	7. NDAYISHIMIYE Claudette	: T		
	8. MINANI	: H		
2. P.P	1. NAHIMANA Anaclet	: H	198	0.19
	2. SINDAYIGAYA Benoît	: H		
	3. HAKIZIMANA Charles	: T		
	4. NIYONGERE Mercine	: T		
	5. NIYONZIMA Mathias	: H		
	6. KAGORORE Cécile	: T		
	7. NTIBAZAHORURI Vénérant	: H		
	8. MANIRAKIZA Charles	: H		
3. RPB	1. NDAYISHMIYE Anicet	: H	198	0.19
	2. NDAYIHAWENAYO Constantin	: T		
	3. NIYONGENDAKO Faceline	: T		
	4. SINDAYIGAYA Déo	: T		
	5. SINDAYINGINA Audace	: H		
	6. NGENDAKURIYO Joas	: H		
	7. BIZIMUNGU Donatienne	: H		
	8. NIZIGIYIMANA Jérôme	: T		
4. PPDRR	1. NIYOTANGURIRO Herman	: H	282	0.26
	2. ISIRAHENDA Adronis	: T		
	3. NIBIZI Saracien	: H		
	4. NDAYIZEYE Josette	: T		
	5. MINANI Eliphaz	: H		
	6. NDUWIMANA Vincent	: H		
	7. NDUWAYEZU Anne – Marie	: T		
	8. SINAMENYE Bernard	: H		
5. UPRONA	1. KABURA François	: T	7601	7.10
	2. NTAHIRAJA Pétronie	: T		
	3. NTAKIROKORA Thérence	: H		
	4. SINDAYE Stany	: T		
	5. NIYONZIMA Déo	: T		
	6. KANTUNGEKO Déo	: H		
	7. MBINGA Emmanuel	: T		
	8. NIZIGIYIMANA M. Rose	: T		

[110] Classement CENI p. 17

6. PALIPE AGAKIZA	1. NDUWUMWAMI Rénovat : H 2. NDAYIZEYE Paul : H 3. NDEMEYE Thaddée : T 4. NDAYISHIMIYE Renilda : H 5. NAHAYO Augustin : H 6. SINDAYIHEBURA Evariste : T 7. NDUWAYEZU Elie : H 8. NDAYISHIMIYE J. Bosco : H	168	0.16
7. MRC – RURENZA NGEMERO	1. SINDAYIGAYA Oscar : T 2. BAGUMAKO Edouard : T 3. KABURA Gilbert : H 4. NDAYIZEYE Séraphine : T 5. NDIHOKUBWAYO J. Bosco : T 6. HARERIMANA Pierre : H 7. NIYUNGEKO Venant : T 8. NDAGIJIMANA Joséphine : T	276	0.26
8. INDE- INGANJI	1. MUSAVYI Pierre : T 2. BARAKA MFITIYE Manassé : H 3. NAYISHIMIYE Marie-Chantal : T 4. KABURA Iddy : T 5. NIYOKURU Juvénal : T 6. NIZIGAMA Esta : H 7. MBONIMPA Grégonie : H 8. BARAKAMFITIYE Benjamin : H	214	0,20
9. CNDD-FDD	1. NDIKURIYO Réverien : H 2. MBONINYIBUKA Gilbert : H 3. NIBIMPA Béatrice : T 4. NDAYIZEYE Françoise : T 5. NINTUNZE Henriette : H 6. MINANI Thérence : H 7. SABIMANA Alexis : T 8. NDIRAHISHA Janvière : H	38718	36,18
10. PARENA	1. BIRINDAMBI Félix : T 2. BUTOYI Bernard : T 3. NYANDWI Adrien : H 4. BANYIYEZAKO Margueritte : T 5. NTIYAMBURA Albert : T 6. ABOMUHIRA Marthe : H 7. YAMUREMYE Emmanuel : T 8. NIZIGIYIMANA Claudette : T	2357	2,20
11. MSP – INKINZO	1. NTABARA Egide : T 2. MBONIMPA Haggée : H 3. NTAKIRUTIMANA célestin : T 4. KABURA Sophie : H 5. TURIKUMWENIMANA Déo : T 6. NTAHOMPAGAZE Modeste : H 7. NDUWIMANA Béatrice : T 8. KWIZERA Jeanne : T	318	0,30

12. FROLINA	1. NININAHAZWE Caritas : H 2. KAGOMA Djuma : H 3. NDABANEZE Prime : T 4. MPITARUSUMA Eddy – Gervais : H 5. NTAHONDEREYE Serge : H 6. HAFASHIMANA Gloriose : T 7. KANANI Gabriel : T 8. NIYIZIGAMA Jery : H	249	0,23
13. FRODEBU	1. GAHIMBARE JB : H 2. NIBOGORA Oscar : H 3. NDIKUMAGENGE Stany : T 4. BIGIRIMANA Euphrasie : H 5. BARANKIRIZA Nahum : H 6. NDIKURIYO Michel : T 7. BIZIMANA Consolée : H 8. NYANDWI Edouard : H	32 505	30,37
14. CNDD	1. NIYUNGEKO Charles : H 2. NAHIMANA Déo : H 3. NDAYISABA Charles : T 4. INAKARIRE Didace : H 5. GASABANE Didace : H 6. NDUWAYO Evariste : T 7. NTEZIREMBO Juvenal : H 8. NININAHAZWE Emelyne : T	20005	21,50
15. KAZE –FDD	1. NYABENDA Gérard : H 2. NZINAHORA Sophie : H 3. NDABAHINYUYE Chantal : T 4. NDAYIKEZA Juvénal : T 5. NDAYISHIMIYE Léonie- Placedy : H 6. INANGABIRE Yvette : T 7. BANDYABANZI Ernest : H 8. NDAYISENGA Onesime : H	253	0,24
16. ALIDE	1. BAMBONEYEHO Shabani : H 2. HARUSHIMANA Ephaz : T 3. NAHIMANA Francine : T 4. MUNDA Innocent : H 5. NGESO Acher : H 6. NIYONSABA Anne : H 7. NIMPAYE Fidès : T 8. BAVUNYI Chadrak : H	264	0,25
17. A.V- INTWARI	1. NDAYISABA André : H 2. NIJIMBERE Julien : T 3. KWIZERA Dévote : T	219	0,20

	4. MABABA Narcisse : T 5. BAGORIKUNDA Damas : H 6. TOYI Apollinaire : H 7. NGENDAKUMANA Gérard : H 8. NDIHOKUBWAYO Samuel : H		
18. SANGWE-PADER	1. NIJIMBERE Obed : H 2. NDUWIMANA Thérèse : H 3. HAKIZIMANA Audace : T 4. NJEJIMANA P. Claver : H 5. NDAYIKEZA Isidonie : T 6. NTIRANYIBAGIRA Charles : H 7. NIMENYA Léopold : T 8. BIGIRIMANA Séraphine : T	64	0,06

V. LISTE DES PRINCIPAUX INFORMATEURS

Nom et prénom	Lieu d'enquête	date
1. BANTEYICAHA Moise (ancien chef de zone)	Kazirabageni	27/3/2010
2. BARANSAGIRIJE Sylvère (commerçant)	Buheka	10/3/2010
3. BIZIMANA Dismas (agronome)	Quartier Swihili	20/2/2010
4. GIPHUMU Rubin (cultivateur)	Kiderege	2/4/2010
5. KANUMA Leonidas (conseiller communal)	Centre Nyanza-lac	27/3/2010
6. MBONINYIBUKA Gilbert (député)	Biniganyi	20/05/2011
7. MINANI Ernest (conseiller communal)	Quartier Swahili	27/3/2010
8. NDIRARIHA Japhet (cultivateur)	Kabondo	12/3/2010
9. NJEJIMANA Floribert (secrétaire communal)	Bureau communal	2/4/2010
10. NSABIMANA Juliette (membre de la CECI)	Bureau CECI	12/3/2010
11. NYABENDA Bernard (enseignant)	Bukeye	10/3/2010
12. NYANDWI Anselme (directeur de l'E.P)	Mvugo	2/4/2010
13. SAYINZOGA Enock (cultivateur)	Buheka	27/3/2010
14. SAYUMWE Saluum (ancien administrateur)	Centre Nyanza-lac	10/3/2010
15. SAYUMWE Thomas (commerçant)	Centre Nyanza-lac	10/3/2010
16. SUDANI Moise (ancien chef de colline)	Kabondo	12/3/2010

VI. GUIDE D'ENTRETIEN

1. GUIDE D'ENTRETIEN EN KIRUNDI

A.UKWIDONDORA

1. Izina.....
2. Amatazirano.....
3. Imyaka.....
4. Igitsina : gabo ☐ gore ☐
5. Amashure wize ni ayahe ? mato mato ☐ yisumbuye ☐ kaminuza ☐
6. Wavukiye he?.....
7. Ukora akazi gaki? Umurumyi ☐ Umukozi wa Leta ☐ Mu mashirahamwe ☐
8. Uri muri irihe dini?.....
9. Uba hehe?.....

B.IKIGANIRO NYEZINA

1. Ni iyihe migambwe yari izwi muri Komine Nyanza-lac mu mwaka wa 1993?

.....

.....

.....

Muri iyo ni uwuhe mwari muzi imigambi yawo?.....

2. Intwaro y'imigambwe myinshi hari akarusho ifise? Ego ☐ Oya ☐
3. Ku bwanyu nikubera iki muri Nyanza-lac abantu batacanyemwo inyuma y'itariki 21/10/1993?.....

.....

.....

4. Ku bwanyu, ni uwuhe mugambwe wavugangwa cane muri Komine Nyanza-lac mu 1993?

UPRONA ☐ FRODEBU ☐ PRP ☐ PP ☐ RPB ☐ RADDES ☐

5. Hari imigenderanire mwari mufitaniye n'abari ku ntonde zugaye? Ego ☐ Oya ☐
6. Ni iyihe migambwe yahiganywe mu matora y'abashingamateka yo kuwa 4/7/2005?

.....

.....

.....

Muri iyo ni uwuhe mwari muzi imigambi yawo?.....

7. Mwoba mwaritavye ayo matora yose y'abashingamateka? 1993 ☐ 2005 ☐
8. Ni ubuhe buryo bwo kumenya amakuru yerekeye imigambwe mukoresha?

Iradiyo ☐ Imboneshakure ☐ Ibinyamakuru ☐ amahuriro y'abantu benshi ☐ imibonano itibonekeza y'imirwi mito mito ☐ ubundi buryo ☐

9. Muri ayo matora abiri y'abashingamateka mwoba mwari muzi abari ku ntonde zugaye?

1993 ☐ 2005 ☐

10. Ku bwanyu ni uwuhe mugambwe wavugangwa cane i Nyanza-lac mu matora y'abashingamateka yo kuwa 4/7/2005? CNDD ☐ UPRONA ☐ CNDD-FDD ☐ FRODEBU ☐ FROLINA ☐ KAZE-FDD ☐

MURAKOZE

2. GUIDE D'ENTRETIEN EN FRANCAIS

A. IDENTIFICATION

1. Nom et prénom.....
2. Age.....
3. Sexe M ☐ F ☐
4. Quel est votre niveau d'instruction ? Primaire ☐ Secondaire ☐ Universitaire ☐
5. Que lest votre lieu de naissance?.....
6. Quelle est votre profession ? Cultivateur ☐ Fonctionnaire de l'Etat ☐
 Acteur de la Société civile ☐
7. Quelle est votre confession religieuse ?
8. Quelle est votre résidence actuelle ?.....

B. ENTRETIEN PROPREMENT DIT

1. Quelles sont les formations politiques qui étaient connues à Nyanza-lac en 1993 ?.....

 Parmi elles, laquelle connaissiez-vous son programme ?.....
2. Le multipartisme présent-t-il des avantages ? Oui ☐ Non ☐
3. Pourquoi selon vous, il n'y a pas eu des affrontements à Nyanza-lac après le 21/10.1993 ?.....

4. Selon vous, laquelle formation politique était populaire à Nyanza-lac ? UPRONA ☐ FRODEBU ☐ PRP ☐ PP ☐ RPB ☐ RADDES ☐
5. Aviez-vous des relations avec les candidats qui étaient sur les listes bloquées ? Oui ☐ Non ☐
6. Quels sont les partis politiques en compétitions pour les législatives du 4/7/2005 ?.....

 Lequel parmi eux, connaissiez-vous son programme ?.....
7. Auriez-vous participé dans les deux élections législatives ? 1993 ☐ 2005 ☐
8. Par quelle voie, recevez-vous les informations des partis politiques ? Radio ☐ Télévision ☐ Journaux ☐ Réunions de masse ☐ Contacts informels de petits groupes ☐ Autres ☐
9. Pour les deux législatives, connaissiez-vous les candidats inscrits sur les listes bloquées ? 1993 ☐ 2005 ☐
10. Quant à vous, lequel parti politique était populaire en commune de Nyanza-lac au cours des législatives du 4/7/2005 ? CNDD ☐ UPRONA ☐
 CNDD-FDD ☐ FRODEBU ☐ FROLINA ☐ KAZE-FDD ☐

MERCI